



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 28 SEPTEMBRE 2023





Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Mes chers collègues, bonsoir, nous allons pouvoir démarrer notre séance du Conseil municipal du 28 septembre année 2023.

LE MAIRE : 31 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Jean-Claude TREMINTIN, Nicolas PORTEIX, Sacha GAILLARD, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Edith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, François-Henri REYNAUD, Laurent MONJOLE, Arnaud BOSSER, Pauline GEISMAR, Christophe WARTEL, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Xavier BRUNSCHVICG et Irène DOUTSAS.

Olivier BERTHET est excusé et a donné pouvoir à Jean-Christophe ACHARD qui l'accepte ;
Anne COVO est excusée et a donné pouvoir à Édith SAGROUN qui l'accepte ;
Françoise ASKINAZI est excusée et a donné pouvoir à Pauline GEISMAR ;
Claire LOUVET est excusée et a donné pouvoir à Éric BERDOATI qui l'accepte.

Merci beaucoup. Nous avons le quorum et nous pouvons délibérer valablement.

I- Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023

Il nous faut adopter le procès-verbal d'une séance qui remonte maintenant à quelques semaines quand même, c'était le 6 juillet 2023.

Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Tout le monde se rappelle par cœur de la séance du 6 juillet, page 12, par exemple... Donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

II- Compte-rendu des décisions prises par Le MAIRE

Le Maire rend compte des 193 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Comme c'était le 6 juillet, il y en a malheureusement beaucoup, donc je vais essayer d'aller vite ; il y en a 191 mais je vais accélérer le mouvement.

■ Affaires juridiques et domaniales (133)

- Mise à disposition et location de salles : Carré (salle du Grand Livre), Brunet, Colonnes, Source (14)
- Conventions d'occupation domaniale et avenants pour plusieurs logements sis à Saint Cloud (32)
2 avenue des Villes jumelées, 60 rue Gounod, 3 -3/5-9 bis rue René Weill, 2/4 rue Michel Salles, 17 rue Anatole Hébert, 8 Place Silly, 114 avenue du Maréchal Foch, 12 bis et 14/16 rue de Garches, 4 rue des Écoles, 60 avenue Bernard Palissy, 4 avenue Eugénie, 5 rue d'Orléans, 33 rue du 18 juin et 31 rue Royale.
- Convention portant autorisation d'occupation précaire du boulo-drome de Saint-Cloud par l'association Saint-Cloud Sourire dans le cadre de la soirée "Poz convivialité" du 26 septembre 2023 sis 2 rue de l'Yser
- Convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public - toiture-terrasse - 19 rue du Mont-Valérien
- Décision de défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire "SELARL A.J.I.R.E C/ L'atelier Des Compagnons"
- Cimetière communal (80)



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

- renouvellements de concessions de terrains (66),
- achats de concessions (14)
- Décisions d'ester en justice (2)
- contentieux M. X c/Commune de Saint-Cloud (2)
- Convention de mise à disposition de locaux destinés à abriter les installations du réseau THD de la société XP fibre 92
- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux au profit des agents de la Police municipale

■ **Marchés publics (39)**

- Étude d'opportunité et de faisabilité pour le développement d'une offre de logistique urbaine fluviale
- Mission préalable à la réalisation d'audits énergétiques
- Conception et aménagement de la salle de restauration du food-court du marché des Avelines
- Sondages structures réalisés dans le cadre du projet de marché des Avelines
- Fourniture et pose de stores à la maternelle des Coteaux
- Modification n°1 au lot n°16 du marché de travaux de restructuration et d'extension du centre culturel Les 3 Pierrots à Saint-Cloud
- Modification n°1 au marché relatif à la reprise exclusive de concessions funéraires avec ou sans crémation et réhabilitation de caveaux
- Modification n°1 du lot n°1 (Corps d'états secondaires) du marché relatif à la réhabilitation de 6 logements (3, rue Feudon)
- Modification n°1 du lot n°2 (Plomberie - Sanitaires - C.V.C. (Chauffage - Ventilation - Climatisation)) du marché relatif à la réhabilitation de 6 logements (3, rue Feudon - 92210 SAINT-CLOUD)
- Modification n°1 du lot n°3 (Électricité) du marché relatif à la réhabilitation de 6 logements (3, rue Feudon)
- Modifications n°1 au lot n°8 du marché de travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines à Saint-Cloud (Halle de marché - Parking souterrain - Espace public - Commerce)
- + Modification n°1 au lot n°13
- + Modification n°2 au lot n°11
- + Modification n°6 au lot n°3
- Modification n°1 au marché de travaux de renouvellement de l'éclairage public rue du Commandant de Lareinty
- Traitement du mur mitoyen Est de la halle du marché des Avelines
- Mission de contrôle technique pour des travaux de réfection complète de la toiture de l'église Saint-Clodoald
- Fourniture et pose de stores à l'école maternelle du Val d'Or
- Rénovation des sanitaires côté cour à l'école maternelle du Val d'Or 1er étage - 4, rue Michel Salles
- Création d'une crèche (Crèche La Passerelle du Parc)
- Rénovation du logement communal 17, rue A. Hébert (3ème étage)
- Mesures structurelles conservatoires pour les logements rue Feudon
- Ravalement de la façade de la piscine des Tourneroches
- Expertise G4 commandée dans le cadre de l'opération de consolidation du mur de soutènement de la crèche Clair de Lune
- Expertise G2 PRO commandée dans le cadre de l'opération de consolidation du mur de soutènement de la crèche Clair de Lune
- Avenants au contrat de location d'un véhicule Renault Clio immatriculé FY042RD et d'un véhicule Peugeot Partner immatriculé GC361GW pour en augmenter la durée
- Convention de piégeage des espèces susceptibles de causer des dégâts
- 2 Contrats de maintenance des défibrillateurs sur la commune et au centre alpin de Tamié
- Travaux de réaménagement de la salle informatique
- Fourniture de denrées alimentaires brutes, laits infantiles et produits d'épicerie - Lot n°2 : Fourniture de laits infantiles
- et Lot n°3 : Fourniture de produits d'épicerie

- Contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Contes du jardin » par Bruno Walerski
- Animation DJ MUSIC LIVE pour le grand apéro du 16 septembre 2023 à la villa des Tourneroches
- Animation atelier jeunesse sur la biodiversité à la Médiathèque
- Spectacle musical STREETSIDE à l'occasion de la guinguette du Centre



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Conventions de formation professionnelles (2)

- Conventions de formation professionnelle AIPR

■ Finances (7)

● Demandes de subventions (3) :

- la réfection de la toiture de l'église Saint-Clodoald
- les remplacements des lanternes sur les RD 180 - RD 907 et RD 985
- la mise en conformité de la consigne VELIGO en parking vélos IDF Mobilités

● Créations de régies d'avances des séjours (3) :

- à La Turballe du 23 au 27 octobre 2023
- à Meschers du 21 au 28 octobre 2023
- au Grand Bornand du 2 au 6 janvier 2024
- Avenant n°4 a la régie de recettes d'encaissement des droits de location et de cautions des salles municipales

■ Culture (10)

● Conventions de prêts d'œuvres (7)

avec la Ville de Nîmes, le Centre National des Arts Plastiques, la galerie de la nouvelle Athènes, le musée Gustave Moreau, la Bibliothèque Nationale de France et des particuliers.

● Conventions de dépôts d'œuvres (3)

avec le musée des arts décoratifs de Paris, le centre hospitalier des 4 villes (CH4V) et la société historique et littéraire polonaise.

Voilà, mes chers collègues, pour le compte-rendu certes un peu rapide mais exhaustif de l'ensemble des décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil municipal du 6 juillet.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

III - COMMUNICATIONS

DECLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

Mes Chers Collègues,

Plusieurs évènements viennent accompagner notre séance du Conseil municipal de ce soir.

Je voudrais en tout premier lieu présenter au nom du Conseil municipal mes plus sincères et affectueuses condoléances aux proches de notre ancienne collègue Marlène Labatut. Marlène Labatut s'est éteinte hier des suites d'une longue maladie. Elle a siégé au sein de notre Conseil municipal lors du mandat précédent et figurait sur la liste conduite par notre collègue Pierre Bosche pour les élections municipales de mars 2020. Elle était également engagée au sein du tissu associatif de notre ville. Marlène Labatut était une Clodoaldienne engagée au service de sa ville. Que ses proches ainsi que vos colistiers, Cher Collègue, soient assurés de notre soutien et de nos fidèles pensées.

Mes Chers Collègues, nous sommes aujourd'hui à 6 jours qui nous séparent de la date historique du 4 octobre 1958 ; date de naissance de Madame Geismar, je plaisante. Je voyais qu'elle était très attentive et interrogative, donc ... Tout le monde sait quelle est la date du 4 octobre 1958. Cette date est celle de l'adoption de la constitution de la V^{ème} République, il y a maintenant 65 ans.

Durant ces 65 années, 24 révisions constitutionnelles sont venues modifier le texte initial. Ce texte fondamental guide notre vie politique depuis 65 ans. Il affirme un certain nombre de principes, mais parfois reste flou sur les modalités d'application de ces principes.

J'en veux pour exemple l'article 72 qui affirme le principe de libre administration des collectivités, mais qui malheureusement n'en définit pas les modalités concrètes d'application. Même l'article 72 alinéa 2 ne permet pas d'être plus précis. Il reste sur ce point un travail de clarté et de précision à mener qui permettra une avancée démocratique certaine. Force est de constater que les conditions politiques pour une telle réforme sont loin d'être réunies.

Toujours dans l'actualité, nous allons adopter ce soir notre budget supplémentaire. Hier en Conseil des ministres, le budget de l'État était dévoilé. La construction budgétaire pour l'État est structurée autour de prévisions pour le moins hasardeuses : une croissance à hauteur de 1,4% et une inflation stabilisée à 2,6%.

Le moins que l'on puisse dire c'est que ces hypothèses sont audacieuses et probablement peu crédibles. De toute façon, la discussion budgétaire n'aura pas lieu, puisqu'elle sera écourtée par l'activation du 49-3, le gouvernement ne disposant pas de majorité pour faire adopter le budget. Nous l'avons constaté dès hier soir, puisque même sur le texte permettant d'adopter la loi de programmation des finances publiques, la Première ministre a déjà actionné, hier soir, le 49-3.

Cette situation désastreuse ne peut perdurer. Elle nous conduit inéluctablement vers l'adoption avant la fin de l'année d'une motion de censure dont les effets seront dévastateurs. Cette réalité n'est pourtant pas une certitude si le Président de la République prenait enfin la mesure de la situation politique inextricable dans laquelle il se trouve depuis les élections législatives de juin 2022. Son inaction est coupable et coûtera très cher politiquement, économiquement et socialement au pays, ainsi qu'aux Français.

Formons le vœu qu'un sursaut s'opère rapidement car comme le dit le dicton populaire : « le pire n'est jamais certain ».

Pour terminer mon intervention, je souhaite vous informer que notre bilan de mi-mandat est paru. Il vous sera remis en avant-première à la fin de cette séance du Conseil municipal et il sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de notre commune dès le début de la semaine prochaine.

C'est l'occasion pour moi de remercier l'ensemble de la majorité municipale qui a œuvré pour mettre en œuvre les engagements pris lors de la campagne municipale de mars 2020, ainsi que l'ensemble des agents de la Ville qui quotidiennement mettent tout en œuvre pour appliquer ces mesures.

Madame la Directrice générale des services, Chère Nathalie, transmettez à l'ensemble de vos collègues les remerciements de l'ensemble de notre Conseil municipal pour ce travail accompli pendant cette première moitié de mandat.

Je vous remercie.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Merci, Monsieur Le Maire.

Mes chers collègues, après les commémorations du bicentenaire de la mort de l'empereur Napoléon I^{er} en 2021, les 1 500 ans du Prince Clodoald, fondateur de notre commune en 2022, nous entamons un cycle commémoratif autour d'une autre figure historique de Saint-Cloud. Cette année c'est sous le Second Empire que nous nous plongeons à l'occasion des 150 ans de la mort de l'empereur Napoléon III. Nous mettons donc à l'honneur la figure visionnaire et modernisatrice d'un chef d'État ambigu mais attaché à notre commune.

Les commémorations ont démarré à l'occasion des journées européennes du patrimoine, c'étaient les 16 et 17 septembre, puisque nous avons eu ce week-end-là plusieurs événements importants.

- D'abord, il y a eu un accrochage au musée sur Napoléon dans l'intimité de son palais à Saint-Cloud et une présentation très riche du fonds patrimonial de la médiathèque.
- Nous avons également proposé des déambulations dans la Ville pour contempler les constructions architecturales du Second Empire.
- Et pour finir, une présentation de nos documents d'archives de l'époque qui sont particulièrement intéressantes. A cette occasion, deux nouvelles flâneries ont été éditées : la première est sur *Saint-Cloud sous le Second Empire* et la deuxième *de Novigentum à Saint-Cloud* sur les pas de Clodoald. Si vous ne les avez pas encore, vous pouvez vous les procurer à l'entrée de la Mairie ou dans les établissements culturels de la Ville.
- Notre cycle *Napoléon III visionnaire à Saint-Cloud* s'est poursuivi le week-end dernier avec une grande conférence d'Éric ANCEAU, organisée par la médiathèque et qui a eu lieu dans l'auditorium du conservatoire. C'était un moment passionnant avec un orateur passionné qui a séduit un auditoire nombreux.
- D'autres événements sont prévus prochainement avec comme point d'orgue, notamment, notre grand week-end impérial qui aura lieu cette semaine. Vous êtes tous conviés ce samedi à 10h sur l'esplanade de l'ancien palais dans le domaine national pour rencontrer l'empereur et sa cour. Ensuite, il y aura une déambulation costumée avec les reconstitueurs jusqu'à l'église et la Mairie. Puis, à partir de 14h30, il faut aller dans le jardin des Tourneroches, samedi après-midi et dimanche toute la journée, où nous proposons une véritable immersion dans le Second Empire avec des démonstrations de tirs et d'artillerie, des danses, des défilés de modes et des jeux de l'époque. Donc, n'hésitez pas à venir en famille, il y en aura pour tous les âges !
- À venir prochainement l'ouverture de l'exposition sur Charles Gounod et les Beaux-Arts : *la constellation artistique d'un musicien*. Monsieur le Maire en a parlé, c'est à partir du 20 octobre prochain au musée des Avelines. Et donc nous mettons à l'honneur ce compositeur Clodoaldien, Charles GOUNOD, qui est également contemporain de Napoléon III, et c'est l'occasion de parler plus largement de la richesse artistique sous le Second Empire à Saint-Cloud.

En parallèle de ces événements commémoratifs, l'activité culturelle reste dense dans nos établissements municipaux et au sein de nos nombreuses associations.

■ **À la Médiathèque** : nous accueillons, pour la première fois, une résidence d'auteur en la personne de Raphaële BERNARD-BACOT. Cette résidence est financée par la Région Ile-de-France qui, je le rappelle, est un partenaire fidèle de notre commune. Donc il y aura des ateliers, des rencontres et un travail d'écriture et d'illustration tout au long de l'année sur le thème *des Jardins au fil des saisons*.

■ **Au Musée des Avelines** : l'exposition *Amours imaginaires* est terminée et elle a attiré près de 4 000 visiteurs depuis le mois d'avril. C'est un beau succès pour cette mise en valeur des œuvres de notre collection.

■ **Le Carré** : quelques mots pour vous dire que nous disposons désormais d'un nouveau logo et de supports de communication, afin de mettre en avant la dynamique culturelle de l'établissement.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Cette nouvelle identité s'accompagne d'une nouvelle offre également : ce sont les « workshops ». Alors, pour ceux qui ne savent pas, les workshops sont des sessions de création en présence d'un artiste. Et donc la première édition aura lieu avec l'artiste Zhou YIYAN qui viendra animer le premier workshop autour de la thématique *rendre visible l'invisible* ; c'est au mois de novembre.

■ **Aux 3 Pierrots** : le gros œuvre du chantier est achevé, et les finitions sur les pierres et le béton sont en cours. On reconnaît désormais les volumes de l'accueil et de l'espace de restauration, ainsi que les nouveaux locaux de l'administration à l'étage. La gaine de l'ascenseur est terminée, ainsi que l'escalier hélicoïdal principal avec son puits de lumière.

La charpente du toit en dôme a été posée cet été et les travaux de couverture en zinc sont en cours. S'en suivront bientôt la pose des menuiseries extérieures pour permettre l'aménagements à l'intérieur du bâtiment. Et je vous annonce une livraison, une fin de chantier au début de mois de mars 2024. Vous allez tous pouvoir revenir aux 3 Pierrots en courant... Non, non, mais ce sera au mois de mars.

■ **L'ECLA** : je finis avec quelques mots pour vous dire que l'ECLA participe à la semaine de la forme organisée par la Fédération Française des Sports pour Tous et donc c'est ce samedi 30 septembre également ; donc il faudra faire les deux, Napoléon III et l'ECLA. Il y aura un programme d'activités variées dont des activités adaptées aux malvoyants et des ateliers d'arts plastiques pour tous les âges.

Je vous invite à noter également que les soirées jeux de l'ECLA sont de retour cette saison pour le plus grand bonheur de chacun.

Je vous remercie de votre attention.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON

2^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Merci, Monsieur Le Maire.

Je vous livre simplement quelques informations, chers collègues, liées à la santé.

■ Tout d'abord sur **la création de la CPTS**, la Communauté professionnelle de territoire de santé dont je vous parle à chaque séance : elle avance comme prévu. Les statuts de l'association ont été déposés. La lettre d'intention a été réalisée et transmise à l'ARS, et comprend bien les différents thèmes clés que nous avons souhaités mettre en avant. Je vous les rappelle si, par hasard, vous ne vous en souveniez plus, notamment l'accès aux soins, le parcours du patient et un accent fort mis sur la prévention. Nous attendons le retour de l'ARS dans les semaines qui viennent.

Un cabinet externe a été mandaté par l'Association pour les accompagner. Et un point complet de cet avancement sera présenté à toutes les professions médicales et paramédicales de la Ville lors d'une réunion spécifique qui se tiendra, dans cette salle, le 7 novembre prochain.

■ Par ailleurs, nous continuons positivement nos discussions avec les communes voisines de Garches et de Vaucresson pour **la création d'un CLSM** (Centre local de santé mentale) intercommunal. La maladie mentale est plus que jamais le parent pauvre de la politique de santé, alors même que les besoins explosent. Savez-vous, par exemple, que c'est désormais la deuxième cause des arrêts maladies et la hausse est constante. Donc il est plus que jamais urgent de fédérer les professionnels de cette discipline et de favoriser au maximum la coopération.

Par ces 2 exemples, la CLSM et la CPTS, la Ville de Saint-Cloud démontre une fois encore sa très forte mobilisation sur les sujets de santé qui ne relèvent pourtant pas de sa compétence, mais qui correspondent à une attente très forte de nos concitoyens.

Je vous remercie.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Le **MAIRE** : Merci, Monsieur PIERSON. Madame PINAULDT.

COMMUNICATION DE Madame PINAULDT
3^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable

Merci, Monsieur Le Maire.

■ **Cour oasis maternelle Montretout**

Je vais vous parler de la cour maternelle Montretout qui est devenue une cour oasis récemment. Donc, après celles de la maternelle du Centre et de la maternelle du Val d'Or, une troisième cour oasis a été créée à la maternelle Montretout pour la rentrée de cette année. Cette cour a été conçue en collaboration étroite avec la directrice de l'école et son équipe enseignante.

Je rappelle que ces cours dites « oasis » sont des cours rénovées qui proposent des espaces plus naturels, des sols plus clairs qui réfléchissent les rayons solaires, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. Ces espaces sont pensés comme de véritables îlots de fraîcheur. La cour prendra son aspect définitif à la fin des vacances de la Toussaint, car les espaces verts seront aménagés durant cette période propice aux plantations que la période du mois d'août.

■ **Réduction et tri des déchets**

Le Sycotom accompagne ses collectivités adhérentes pour des actions de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets. Cet accompagnement gratuit, permet aux collectivités de bénéficier de son expertise en matière de prévention et de sensibilisation des habitants, dans le cadre de leurs opérations visant à réduire les déchets et améliorer les gestes de tri sur leurs territoires. Ainsi, pour Saint-Cloud, deux actions de sensibilisation viennent d'être menées :

- 1- Lors du Forum des associations qui s'est déroulé le 9 septembre dernier, deux animations intitulées « *l'art de la récup* » et « *mon dressing durable* » étaient proposées au public. Peut-être que certains d'entre vous les ont vues, c'était devant l'entrée de l'hippodrome.
- 2- 16 septembre, une deuxième animation s'est déroulée au marché, une animation intitulée « *Compost ou pas compost ?* » Cette animation a permis aux habitants de s'informer sur ce dispositif en vue de l'application prochaine de la loi AGECE sur le tri des déchets alimentaires, qui est prévue pour la fin de l'année.

Je vous remercie.

Le **MAIRE** : Merci, Madame PINAULDT. Monsieur GRUBER.

COMMUNICATION DE Monsieur GRUBER
4^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Éducation

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

■ **La rentrée scolaire** : Quelques informations, bien sûr, concernant la rentrée scolaire.

▪ Cette année, nous dénombrons 2 212 élèves, soit 820 en maternelle et 1 392 en élémentaire, répartis dans 32 classes maternelles et 57 élémentaires.

L'Éducation nationale a maintenu une fermeture de classe en maternelle du Centre et de Fouilleuse, et en élémentaire du Val d'Or, mais une ouverture en élémentaire Coteaux.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Les effectifs en grande section, CP et CE1 doivent être limités à 24 élèves au plus, ce qui est le cas. Les moyennes d'élèves dans les autres classes varient en fonction des écoles de 25 à 28 élèves en maternelle et 24 à 27 en élémentaire.

▪ Cette année, nous enregistrons un **léger ralentissement de la baisse des effectifs**. En maternelle, la baisse est de 4,2%, alors qu'elle était de 4,6% il y a un an. En élémentaire, la baisse cette année est de 2,1% versus 3,6% l'an passé. Soit au global une baisse de 2,9% versus 4 % l'année dernière.

▪ Concernant le **périscolaire**, nous comptons 1 505 enfants inscrits, soit un taux d'inscription de 68% des élèves.

■ Un **point sur les travaux** effectués cet été ; je citerai :

- la rénovation des sanitaires du 1^{er} étage à la maternelle du Val d'Or et de la cour du haut à l'élémentaire Coteaux ;
- la mise en place de stores à la maternelle Val d'Or et à l'école Fouilleuse, et sur la terrasse de la maternelle Coteaux ;
- et, bien sûr, la cour Oasis dont a parlé Brigitte Pinault.

■ Impossible d'aborder la rentrée sans évoquer le **harcèlement scolaire**. Malheureusement de tels agissements se produisent aussi à Saint-Cloud dès l'école maternelle, certes de façon limitée. Aussi aurai-je l'occasion au cours de ce trimestre de revenir sur une action que nous souhaitons entreprendre.

Plus spécifiquement, en août, a été documenté le rôle des maires en cas de harcèlement dans les écoles primaires. En cas de harcèlement, le directeur d'école, avec l'équipe éducative et les parents de l'élève harceleur, doit mettre en œuvre des mesures éducatives nécessaires à l'arrêt du harcèlement. Le directeur de l'école peut suspendre l'accès à l'établissement pour une durée de cinq jours. Et si le comportement de l'élève persiste, alors le DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale), à la demande du directeur d'école, peut demander au Maire de procéder à la radiation de l'élève harceleur de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune.

■ Les écoles élémentaires et maternelles de Montretout et du Centre, ainsi que l'école maternelle Louis Pasteur entreront cette année dans le **dispositif national d'évaluations des écoles** que doit effectuer chaque établissement dans les 5 ans. L'objectif de ces évaluations est de faire un diagnostic pour permettre aux équipes enseignantes, aux familles, aux collectivités de s'interroger et d'améliorer, le cas échéant, le fonctionnement de l'école. Les personnels de la Mairie tels que directeur d'ALSH, ATSEM, et autres ou élus, seront associés à ce dispositif et entendus dès à présent.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur GRUBER. Madame du SARTEL.

Capucine du SARTEL : Merci Monsieur le Maire.

COMMUNICATION DE Madame du SARTEL

5^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

VOIRIE

Différents travaux ont été faits durant cette période estivale.

- Nous avons refait entièrement le tapis de la rue des Gâte-Ceps avec de très légères modifications comme la suppression de plots en haut et en bas de la rue, ainsi que la création d'un stationnement motos au début de la rue Bory d'Arnex qui arrivera d'ici quelques jours.
- L'escalier mécanique dit « Coutureau » de la gare est enfin en service, pour la plus grande joie de tous les Clodoaldiens, après une mise en route qui a nécessité un réglage pointilleux.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Ça nous a laissé un petit goût de pas tout à fait parfait pendant une petite semaine. Maintenant, tout fonctionne et, on l'espère, pour de longs moments !

▪ Et pour finir, les deux escaliers « Moguez » et « Longchamp » ont été rénovés. L'usure des marches nécessitait une intervention, afin de réduire totalement le risque de chute, et c'est ce que nous avons obtenu.

PROPRETÉ

Différentes actions ont été menées sur la Ville depuis un certain nombre de mois, afin de ramasser les déchets. Il y a eu le *World CleanUp Day*, le *Saint-Cloud sans plastic*, il y a eu des classes du lycée Santos Dumont, du lycée Dumas, l'Accueil jeunes, ainsi que le Conseil des jeunes.

Je remercie chaleureusement toutes ces équipes pour ces actions positives, qui viennent supporter la politique volontariste de notre ville : un budget conséquent, un maillage efficace de corbeilles de rue (nous en avons quand même 537 sur la Ville), 14 agents à pied qui sont sur le terrain quotidiennement et un nettoyage mécanisé qui passe dans chaque rue de la Ville en fonction du passage intensif ou moins intensif des rues. Et pourtant, je dois également faire un constat amer en voyant le résultat de ces journées : chacune de ces actions a été fructueuse, trop fructueuse !

La propreté d'une ville est vraiment l'affaire de tous et nous avons besoin de chacun pour maintenir notre Ville propre.... Notre vraie réussite sera lorsque ces différentes actions seront devenues vaines.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Oui, juste pour compléter votre information sur l'escalier mécanique de la rue Coutureau. J'ai bien vu que ça passionnait d'abord un certain nombre d'usagers, parce que c'était pénalisant pour eux, mais aussi certains de nos collègues. Je voudrais quand même vous dire que nous nous étions bien rendus compte qu'il était en panne depuis 1 an. Ça, on n'a eu besoin de personne pour s'en rendre compte, puisque nous étions même sur place le jour où la canalisation, en juillet 2022, a explosé à l'angle de la rue Coutureau et de la rue Armengaud et de la rue Pozzo Di Borgo, et ça a été, un peu comme dans Indiana Jones d'ailleurs, un torrent qui est venu dévaster cet escalier mécanique. Nous sommes dans un pays et dans un monde assez étrange où, d'après ce que j'ai cru comprendre, je n'étais pas un expert de ce type d'ouvrage, qu'en fait deux pays sont constructeurs ou producteurs de ce type d'engin : la Turquie et la Chine ; et le nôtre est venu finalement de Turquie, voilà. Mais quand on le commande, c'est encore pire que les travaux, ça, on sait le jour où on le commande, on ne sait absolument pas le jour où ils vont nous livrer. Donc ça a mis malheureusement le temps que ça a mis. On était bien conscient que c'était tout à fait pénalisant. Et quand on a fini par l'installer en prenant un certain de précautions, parce que tout ça est sur mesure, il y a eu la semaine de réglage. Et puis après, il a fait l'objet de plaisantins qui, régulièrement ou, en tous les cas, de temps en temps depuis qu'il est posé, appuient sur le bouton Stop. Ce qui oblige un de nos agents à aller le remettre en marche et d'ailleurs on le remet en marche, ce qui prouve qu'il n'est pas en panne. Mais, par contre, ça amuse visiblement beaucoup de gens de l'interrompre. Donc on va être obligé de passer à l'identification avec la caméra pour sanctionner ce genre de plaisantin, puisqu'en fait ça pénalise ces concitoyens qui ne peuvent pas le remettre en marche eux-mêmes, parce qu'il faut un agent assermenté ; il faut tout un processus pour le remettre en marche. Donc, voilà, on espère que la sagesse reviendra et que chacun pourra l'utiliser dans de bonnes conditions. Mais voilà, à la fois les délais, la plaisanterie, enfin tout ça fait que cette vie n'est pas celle d'un long fleuve tranquille.

Capucine du SARTEL : Je me permets d'ajouter que ce comportement, nous l'avons également sur l'escalier mécanique Feudon où il y a une personne qui s'amuse à l'éteindre régulièrement pour des raisons soi-disant d'économie d'énergie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur TREMINTIN.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN 8^{ème} Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci, Monsieur Le Maire.

- **Le sport à Saint-Cloud** : les jeunes Clodoaldiens pratiquent le sport.
 - Nos écoles de sports terrestres et aquatiques sont pratiquement complètes.
 - Les stages des vacances d'automne sont pleins.
 - Les 3 000 jeunes écoliers, de la grande section de maternelle jusqu'au CM2 de nos écoles élémentaires, auront la possibilité de pratiquer une activité nautique dans notre piscine tout au long de l'année.
 - Les adhésions dans nos associations sportives sont en hausse, nos équipements sont occupés pleinement, et c'est un plaisir de voir le sport se développer sur Saint-Cloud.

- **Aquathlon aventure** :

Le 14 octobre prochain, à 15h, nous invitons tous les membres du Conseil Municipal, accompagnés par leurs enfants ou leurs petits-enfants, à participer activement, ou à venir applaudir ceux qui participent à l'**Aquathlon aventure**, qui inclut un temps de natation, un temps de course pédestre et un parcours d'obstacles, à la piscine et au Jardin des Tourneroches. Les inscriptions sont prises sur Internet.

- **Tour Olympique et paralympique des Hauts de Seine (TOP92)** :

Enfin, il faut que nous préparions le Tour Olympique et Paralympique 92, qui se déroulera du 5 au 11 février 2024, qui doit mettre en avant ces événements majeurs sur notre territoire. Nous travaillons en liaison avec les services de la Culture, de l'Enseignement, les associations sportives, pour bâtir un programme multi-activités digne de notre Label « Terre de Jeux ».

Vivons le SPORT à Saint-Cloud !

LE MAIRE : Merci Monsieur TREMINTIN. Ce sera la deuxième édition pour l'aquakids.
Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX 10^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Merci, Monsieur Le Maire.

- **Chantier du marché des Avelines** : J'ai quelques nouvelles à vous donner de l'avancement du chantier de l'ilôt des Avelines.
 - Il y a de nombreux travaux d'aménagement en cours, en ce moment, dont certains que vous pouvez apercevoir depuis le boulevard de la République, notamment :
 - La **pose de la pierre au sol**, en ce moment, sur la future place du marché. Et les aménagements le long du boulevard de la République suivront la pose de cette pierre.
 - Et puis la **brasserie** et le **commerce** sont pratiquement terminés ; ils seront achevés d'ici quelques jours.
 - Sur la halle, vous pouvez observer que **les menuiseries extérieures** en métal ont été posées.
 - Et **les murs extérieurs** sont en cours de construction et seront ensuite habillés de panneaux de bois.
 - Il y a également beaucoup de travaux à l'intérieur de la halle en ce moment, des travaux d'aménagement :
 - **Les locaux techniques** d'abord : l'électricité et la plomberie sont en phase finale de raccordement.
 - Et puis **les socles de stands** ont été fabriqués et sont prêts à recevoir prochainement le carrelage.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

- Et enfin la **végétalisation de la toiture**, quant à elle, a été achevée.
Merci, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup.

Et effectivement beaucoup de Clodoaldiens voient que le chantier prend forme, surtout depuis qu'on a enlevé les palissades et notamment le samedi matin, parce qu'il faut reconnaître que, le mercredi matin, il y a un peu de monde sur le marché ; j'y étais hier matin, il n'y avait quand même pas grand monde. Par contre, le samedi matin, beaucoup de Clodoaldiens nous demandent avec impatience quand est-ce que ça va ouvrir, parce qu'effectivement maintenant qu'on voit l'ampleur de la réhabilitation de l'ensemble du site, parce que ce n'est pas que le marché, ce sont les commerces, c'est la végétalisation, c'est la communication avec les Avelines, ils sont pressés d'aller sur ce nouveau lieu et tant mieux.

Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD

11^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap

Oui, permettez-moi de m'excuser des petites minutes de retard. Ma communication de ce soir sera autour de la thématique du handicap.

HANDICAP

- Plusieurs éléments, le premier relatif au **dossier handicap dans le magazine de la Ville**.

À l'occasion de cette année 2023, le Saint-Cloud Magazine a établi un dossier spécial handicap, dossier pour lequel nous avons eu bon nombre de retombées positives. La parole a été donnée à la fois à des représentants d'associations locales comme les Papillons Blancs, ainsi qu'à des aidants. Cela a permis une vision claire des problématiques rencontrées.

Ce dossier a également été l'occasion de fournir la liste des acteurs en présence sur la Ville, ainsi que de revenir sur l'ensemble des actions mises en œuvre depuis ces derniers mois.

- Concernant la **rencontre des structures handicap de la Ville**, nous avons au cours des derniers mois, avec le service Handicap de la Ville, rencontré les structures handicap présentes sur la Commune : L'EANM Villa du Parc, L'EMP les Avelines, L'EMPRO Les Résonnances, L'IME Léonce Malécot qui a, d'ailleurs, été une des visites de ce jour, étant donné qu'on y est allé ce matin-même.

Nous avons été très bien reçus par les établissements qui accueillent différents types de handicap. Ils nous ont fait visiter leurs sites et structures à la fois externat et parfois même internat. Au programme de ces visites : échanges avec les résidents et encadrants, ainsi que les visites des établissements. Nous avons souhaité rappeler que la Ville est heureuse de les compter sur notre territoire et qu'elle reste, par l'intermédiaire de notre service, à leur disposition pour leur apporter l'aide nécessaire, le cas échéant.

- **Refonte de la rubrique handicap du site internet de la Ville**

Après un gros travail de la part du service handicap de la Ville, de récolte et de consolidation d'informations, la direction de la communication est en train de mettre à jour le site de la Commune : ajout d'une nouvelle rubrique handicap en remplacement de la page "accessibilité et handicap" que vous connaissez sur le site de la Ville de Saint-Cloud aujourd'hui.

Cette nouvelle rubrique va permettre, à la fois, d'obtenir une information exhaustive et à jour sur l'ensemble des structures, des associations de la Ville, ainsi que des aides disponibles auxquelles les familles pourront, le cas échéant, avoir accès. L'idée étant d'apporter une information à la fois qualitative et complète à toute personne concernée de près ou de loin par le handicap.

Une version en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) est en cours de relecture par justement l'atelier FALC de l'ESAT la Roseraie. Elle sera mise en ligne une fois le document relu et corrigé.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

■ Création d'un livret handicap

Fixé comme objectif en début d'année, nous établissons également un livret « Saint-Cloud Handicap » pour résumer l'ensemble des actions réalisées, des associations et structures présentes sur la Commune, ainsi que toutes les informations utiles à destination des aidants et des personnes concernées de près ou de loin par le handicap. Il sera basé sur la rubrique Handicap du site de la Ville.

Un travail avec la direction de la communication doit être réalisé, notamment pour discuter du format et du design. Un devis a été signé pour réaliser une version en braille de ce livret.

■ Reprise des groupes de travail CCA : " Les ateliers Saint-Cloud Handicap "

La Commission communale pour l'accessibilité se réunit, vous le savez, maintenant que je vous en parle depuis un certain nombre de Conseils, à raison d'une fois par an, pour exposer en transparence, avec leurs représentants d'associations et d'usagers, les évolutions de mise en accessibilité de la Voirie et des établissements recevant du public, ainsi que l'ensemble des chantiers décrits précédemment et sur lesquels nous itérons avec les acteurs présents pour obtenir leurs avis et suggestions.

Nous avons repris depuis fin 2022 « les ateliers Saint-Cloud Handicap » qui permettent de réunir plus d'une fois par an, ce que nous impose la CCA, l'ensemble des acteurs susvisés, afin de pouvoir créer une dynamique de travail avec un groupe consolidé d'acteurs et de thématiser nos rencontres autour de sujets transverses en lien avec le handicap comme la Culture, le Sport, la Petite enfance, etc. et j'en passe. Le prochain rendez-vous se tiendra le 13 octobre prochain.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame DOMAS.

COMMUNICATION DE Madame DOMAS

12^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Communication, à l'événementiel et à la démocratie participative

Merci, Monsieur le Maire.

- **Retour sur Rock en Seine** : la Ville étant partenaire de Rock en Seine, le service Communication a conçu et mis en œuvre une opération de communication destinée aux festivaliers. Le stand de la Ville a permis d'accueillir les festivaliers sur le thème « des super-héros » pour les 20 ans de Rock en Seine. La super-héros académie Saint-Cloud a accueilli 1 500 festivaliers qui ont pu réaliser sur place leur test de personnalité et repartir avec leur carte de super-héros et leur badge. 350 personnes ont participé au quizz. Petits et grands étaient également accueillis à la traditionnelle Rock-biblio réunissant de nombreux classiques de la littérature Rock.

Merci à l'équipe Communication, aux agents de la médiathèque et au régisseur Xxxxxx XXXXXXXXXXXX pour son implication.

- Le service Communication a également travaillé sur le **bilan de mi-mandat** qui sera distribué dans les prochains jours, comme l'a dit Monsieur le Maire.

- Vient de paraître le **Saint-Cloud Scope** qui réunit tous les événements organisés par la Ville et par les associations à Saint-Cloud, d'octobre à décembre, événements à destination de différents publics allant du jeune public aux seniors.

- La rentrée a été chargée avec de **nombreuses campagnes de communication** pour les différents services ; je ne vais pas vous faire toute la liste.

Le service Communication travaille également avec le service Santé et handicap sur un futur **guide du handicap** et la **refonte** des pages dédiées sur le **site internet**, comme l'a dit Monsieur GAILLARD.

Je vous remercie.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur ACHARD. Pas de déclaration.
Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC

Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Seniors

Merci, Monsieur Le Maire.

Comme tous les mois, plusieurs activités ont été présentées aux seniors.

■ **L'Espace d'animation des Coteaux** : est resté ouvert tout l'été pour le plus grand plaisir des seniors présents dans la Ville.

Les activités ont continué : gym douce et arts plastiques, informatique et art floral, cercle de lecture et gym cérébrale. Cette dernière a réuni 25 personnes, un record. Les jeux de société et les anniversaires mensuels ont toujours beaucoup de succès.

■ **Retour sur les moments forts des dernières semaines** :

- Une nouveauté : les cinés glacés avec la projection de deux films « Fahim » et « la lutte des classes », en partenariat avec le CNC Images de la culture, tout en dégustant une bonne glace.
- Sorties : Une belle sortie au parc de Bagatelle et une autre au château de la Malmaison dans le cadre des journées du Patrimoine, offertes par l'institut des Hauts-de-Seine.
- Très original, un atelier intergénérationnel sur le thème des orties à la ferme du Piqueur où nous avons réalisé des gâteaux salés et sucrés à base d'orties, délicieux !
- Un déjeuner estival au restaurant « La maison Louveciennes » offert par l'institut des Hauts-de-Seine dans le cadre de l'opération *Sourire d'été*.

■ **Séjour aux Issambres** : du 16 au 23 septembre, 27 seniors sont partis en vacances dans le Var. Ont été inscrites en priorité les personnes n'ayant jamais participé aux précédentes vacances ; plusieurs n'avaient jamais vu la Méditerranée. Parmi les activités : piscine, jacuzzi, sauna, hammam, et, plus classiques, tournoi de pétanque, gym aquatique, plage, avec bien sûr la découverte de la région : Nice et Grasse, Saint-Raphaël, Port Grimaud et le Lavandou. Des soirées animées très variées : karaoké, danse, spectacles, etc.

Les seniors qui ont participé sont revenus enchantés, remercient Monsieur le Maire et lui demandent de leur permettre de renouveler l'expérience.

■ **La Semaine Bleue** : sera inaugurée le 10 octobre au Carré. Vous êtes bien sûr attendus. Cette semaine permet de montrer à la population que les seniors sont très actifs et pleins d'inventivité.

Merci, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame GUEZENEC. Monsieur VEILLEROT.

COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT

Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

Pas de communication.

Le MAIRE : Madame MOUTON-VEILLÉ.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

COMMUNICATION DE Madame MOUTON-VEILLÉ

Conseillère municipale déléguée au quartier COTEAUX – BORDS DE SEINE

Merci, Monsieur le Maire.

- Aux Coteaux, nous avons eu le plaisir d'inaugurer, il y a quelques jours, la **nouvelle boutique de retouche-mercerie** au 9 avenue Bernard Palissy, et nous lui souhaitons la bienvenue.
- Et, au mois de juillet, nous avons accueilli également au 5 avenue de Longchamp un **nouveau restaurant « le Lovebird »** à qui nous souhaitons également la bienvenue et je vous engage à y aller.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE Madame SAGROUN Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Merci Monsieur le Maire.

Je vais d'abord faire la communication de Madame COVO.

COMMUNICATION DE Madame COVO (*excusée, rapportée par Édith SAGROUN*) 7^{ème} Adjointe au Maire délégué à la Petite enfance et à la famille

Donc vous allez imaginer une jeune femme blonde qui vous parle, ça va changer.

Après des vacances bien méritées, les crèches ont accueilli les petits Clodoaldiens à partir du mardi 29 août dernier. Pour mémoire, le lundi 28 était une journée pédagogique. La rentrée s'est très bien déroulée pour les enfants comme pour les agents. Les adaptations se finalisent pour les nouveaux entrants.

Je tiens à mettre l'accent sur la « Passerelle du parc » et remercier les agents de la Petite enfance des crèches « Petits loups » et « Clair de Lune », ainsi que les services techniques qui ont œuvré dans un temps record avec professionnalisme et dans la bonne humeur pour que nous puissions avoir l'aval de la PMI, afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions le 29 août. Merci à tous, ils ont été parfaits.

- Point agenda : Les crèches seront fermées du mardi 31 octobre au soir pour rouvrir le lundi 6 novembre au matin.

Pour finir, je souhaite à tous mes chers collègues une excellente rentrée et j'ai hâte de vous retrouver bon pied bon œil.

Merci Monsieur le Maire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

COMMUNICATION DE Madame SAGROUN Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Alors maintenant, à moi. Merci Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je souhaite une bonne année scolaire aux élèves des collèges et lycées de notre Ville, ainsi qu'à toutes les équipes pédagogiques et le personnel administratif qui les entourent pour favoriser leur réussite.

■ Accueil-Jeunes / APAJ :

▪ Cet été, de nombreuses activités ont été proposées par l'Accueil-Jeunes durant les congés, ainsi que par l'APAJ. Ces actions ont permis à de nombreux jeunes de voir passer plus vite les vacances sans pour autant partir vraiment. Merci à ces deux structures pour leur choix d'activités variées.

▪ Le 29 septembre, soit demain, l'Accueil-Jeunes fait son **pot de rentrée** de 17h à 20h30 sur le thème intitulé « *Exotique et îles* ». Je vous convie à cet événement.

▪ Je rappelle que les **activités de la Passerelle** reprennent de plus belle. Inscrivez-vous vite. Projetons-nous un peu pour ne pas rater les dates d'inscription et les opportunités offertes par la Ville de Saint-Cloud aux jeunes.

■ BAFA : En 2024, les jeunes de Saint-Cloud auront, comme chaque année, la possibilité de passer la première partie du BAFA. À chaque session, quatre places sont offertes moyennant la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, suivie d'un petit entretien en présentiel.

Voici les dates limites de dépôt des dossiers : **26 janvier, 22 mars, 21 juin et 4 octobre 2024**. N'oubliez pas de vous inscrire, c'est une bonne opportunité offerte par la Ville.

■ Les bourses initiatives Jeunes sont également de retour en 2024, avec comme dates limites de dépôt des dossiers : **5 janvier, 8 mars et 10 mai 2024**.

■ Le Conseil des Jeunes : recrute tout au long de l'année. Alors, si vous avez envie de participer à de beaux projets, de développer l'esprit d'équipe et de vivre des moments conviviaux, on vous attend nombreux pour rejoindre les jeunes déjà engagés dans cette aventure. Il suffit de faire parvenir une lettre de motivation à Monsieur le Maire, suivi d'un entretien de motivation.

Merci Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci Madame SAGROUN, Madame RECHAIN.

COMMUNICATION DE Madame RECHAIN Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts

Merci Monsieur le Maire.

■ Épisodes caniculaires : Cet été, nous avons connu trois épisodes caniculaires entre juin et septembre, associés à quelques pluies en juillet, mais cela n'a pas engendré de pertes végétales majeures comme l'an dernier.

Je remercie les équipes de jardiniers et les services techniques qui ont surveillé et travaillé à la bonne santé de notre patrimoine végétal communal.

■ Taille d'arbres : Une information concernant la taille des arbres qui aura lieu mi-octobre avenue Foch et au cimetière.

Voilà.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Le **MAIRE** : Merci beaucoup, Madame MICHOUDET.

COMMUNICATION DE Madame Diane MICHOUDET
Conseillère municipale déléguée au quartier PASTEUR / MAGENTA

Merci, Monsieur le Maire.

■ **L'apéritif du quartier Pasteur/Magenta** a eu lieu comme prévu le vendredi 22 septembre dans le jardin des Avelines. Il a rencontré un vif succès.
Merci aux équipes techniques pour leur aide quant aux installations et à la Communication.

Merci, Monsieur le Maire.

Le **MAIRE** : Monsieur PUJOL.

COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL
Conseiller municipal délégué au quartier CENTRE / VILLAGE

Pas de communication, Monsieur le Maire, merci.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame PEIGNÉ.

COMMUNICATION DE Madame PEIGNÉ
Conseillère municipale déléguée au quartier MONTRETOUT / COUTUREAU

Merci, Monsieur le Maire.

Juste un petit rappel pour l'ensemble de nos Clodoaldiens, ainsi que pour vous tous : demain soir, vendredi 29 septembre à 19h, se tient, sur le parvis de l'église Stella Matutina, **l'apéritif du quartier Montretout/Coutureau** où vous êtes tous les bienvenus.

Merci.

LE MAIRE : D'accord, merci Madame PEIGNÉ. J'ai cru que vous n'aviez pas de communication, c'est pour cela que j'hésitais. Bon... Monsieur REYNAUD, pardon.

COMMUNICATION DE Monsieur REYNAUD
Conseiller municipal délégué aux Grands événements

Merci, Monsieur le Maire.

■ **Le forum des associations** s'est tenu le samedi 9 septembre dernier, de 14h à 17 h à l'hippodrome. Près de 900 Clodoaldiens se sont rendus pour rencontrer les 75 associations présentes au forum.

Je profite de l'occasion pour rappeler aux Clodoaldiens que le tissu associatif Clodoaldien est riche et prêt à accueillir de nouveaux bénévoles ayant d'envie d'accomplissement et d'engagement pour la collectivité.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

■ **Le Grand Apéro** s'est tenu, quant à lui, le 16 septembre dernier avec un thème disco. Il a connu un franc succès en réunissant 1 500 personnes dans la première heure sur les rythmes Disco des années 70. Je tiens à féliciter l'implication sans faille des services pour réunir nos chers concitoyens lors d'événements conviviaux et fraternels.

LE MAIRE : Merci, oui, il y avait une ambiance de feu.
Monsieur MONJOLE. Ce n'est pas la même ambiance dans les transports.

COMMUNICATION DE Monsieur MONJOLE Conseiller municipal délégué aux Transports et aux grandes infrastructures de transport

Nous avons enfin des bonnes nouvelles !

■ Un petit point d'actualité sur **le projet Grand Paris Express** : une étape décisive a été franchie cet été, c'est imperceptible pour le moment, mais nous savons enfin qui va construire le machin. C'est donc un consortium piloté par Vinci Construction qui a été désigné pour la conception et la réalisation de ce projet dont, je rappelle, la ligne 15 Ouest qui passera par Saint-Cloud et qui va nous donner le privilège d'avoir une deuxième gare, parce qu'une ne suffisait pas, au droit de l'actuelle ancienne gare.

Pour le moment on ne parle pas encore de chantier mais les premiers effets, si j'ose dire, de cette décision vont commencer à être visibles d'ici quelques semaines à Saint-Cloud, notamment autour de l'ancienne gare. Ce sont des travaux, enfin des études qui vont être menées dans le cadre des travaux préparatoires ; donc on ne va pas encore voir de tunneliers apparaître.

La Société du Grand Paris organise la première réunion publique, *élément important*, le 10 octobre au Carré à 20h, à laquelle nous convions tous les Clodoaldiens qui souhaitent interroger la Société du Grand Paris et le consortium sur ce projet.

Le MAIRE : Merci beaucoup. De toute façon, oui, ça va durer quelques années, donc on va avoir l'occasion d'en reparler.
Monsieur BOSSER.

COMMUNICATION DE Monsieur BOSSER Conseiller municipal, rapporteur de la Commission des Travaux

Le MAIRE : Pas de communication. Madame GEISMAR.

Pauline GEISMAR : Merci, Monsieur le Maire.
Je vais commencer par la communication de Madame ASKINAZI.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI (*excusée, rapportée par Pauline GEISMAR*)
9^{ème} Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La Ville est toujours dynamique en cette rentrée pour offrir aux entreprises un cadre propice aux échanges et au réseautage.

■ **World CleanUp Day** : Ainsi, le **14 septembre**, dans le cadre du World CleanUp Day, des salariés de trois entreprises de la Ville, *3 DS*, *Outscale affluence* et *Ethyfarm* ont participé à l'opération et ont ramassé les déchets dans certaines rues de ville en suivant plusieurs parcours de 2 heures organisés par la Ville. Du matériel tel que des gants, sacs poubelle, ou encore des pinces, leur a été fourni cette année. Ils étaient accompagnés d'élus que je tiens à remercier aujourd'hui. La Ville est très bien entretenue dans son ensemble, malgré quelques mégots qui demeurent principalement aux abords des commerces.

■ **Apéro Network** : Le **jeudi 5 octobre**, c'est la reprise de l'Apéro Network. Rendez-vous à partir de 18h30 **chez le caviste Les vignes de Toni** pour une soirée d'échanges avec les acteurs économiques locaux.

■ **Saint-Cloud Entreprises** : Rendez-vous pour les TPE et les créateurs d'entreprises le **mardi 10 octobre** à 9h au Carré pour le **4^{ème} atelier du cycle Concrétiser, Développer, Communiquer** proposé par les villes de Saint-Cloud et Vaucresson, en partenariat avec *Femmes qui bougent*, *Salveterra* et *TP'UP 92*. L'atelier détox ou *comment concilier vie privée et vie pro* leur fera découvrir des outils faciles et des méthodes simples pour réussir à prendre du recul tout en gagnant en efficacité.

COMMERCE

■ **Label Saint-Cloud** : Le 12 septembre dernier, un nouveau jury s'est réuni pour décerner le label Saint-Cloud 2023. Cinq candidats qui ont su se démarquer par leur savoir-faire de qualité ont été labellisés : Cyrus FARAMAN retoucheur-mercerie, Sophie CHARPENTIER, graphiste et illustratrice, Sylvie BOUTET ELDESER, créatrice d'accessoires de mode, Louise KOUBI, restauratrice d'œuvres d'art sur papier, Céline ALIX qui travaille à Outscale Digital Studio, créatrice de site Web.

Une cérémonie de remise des prix se déroulera début novembre en présence des nouveaux et anciens labellisés qui présenteront leur travail à cette occasion.

■ **Octobre rose** : L'association des commerçants de la Ville s'associe avec la Ligue Contre le Cancer dans le cadre d'Octobre rose. Des parapluies et des peluches seront en vente dans plusieurs commerces de la Ville, reconnaissables par un autocollant rose collé sur les vitrines.

La totalité des recettes sera reversée à la Ligue pour la lutte contre le cancer du sein. La liste des commerces participants sera publiée sur le site internet de la Ville et diffusée sur les réseaux sociaux avant le 1^{er} octobre.

■ **Commerces** :

Concernant les fermetures et ouvertures de commerces à Saint-Cloud :

▪ La fermeture du restaurant *le Bistrot des Fleurs*. Le Bistrot des Fleurs a malheureusement cessé son activité en raison de difficultés financières en lien avec la crise du Covid. Néanmoins, la Ville leur a proposé un emplacement au food-court des Balançoires dans le nouveau marché des Avelines. Nous les retrouverons donc très prochainement pour notre plus grand plaisir.

▪ Ouverture du restaurant *Lovebird*, comme disait Nathalie, 5 rue de Longchamp, qui remplace le restaurant *Les Fines herbes*.

▪ Et enfin ouverture de *Vivre audition* qui est un prothésiste audio, 7 rue Dailly, à la place de l'agence immobilière *Principale*.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

■ Animations au marché

Une animation se déroulera **samedi 14 octobre** sur le marché de Stella. Sera reçu le chef étoilé **Baptiste RENOUARD** qui est déjà à la tête du restaurant *Ocre* à Rueil-Malmaison et qui ouvrira prochainement à Saint-Cloud sa nouvelle enseigne *Sienna*. Après avoir choisi des produits chez les commerçants du marché, Baptiste RENOUARD les cuisinera en direct et fera déguster ses plats aux Clodoaldiens. Pour l'occasion, des tabliers seront à gagner sur les trois marchés de la Ville.

COMMUNICATION DE Madame GEISMAR Conseillère municipale déléguée au quartier VAL D'OR

Et petites actualités pour le Val d'Or :

- **la rentrée** des petits Clodoaldiens du Val d'Or s'est bien passée.
- Et le grand **rendez-vous** de la rentrée : celui du **Grand apéro** a été une nouvelle fois un grand succès avec 1 500 personnes, comme indiqué par Monsieur Reynaud. Les familles Clodoaldiennes étaient ravies de passer ce moment de convivialité au parc des Tourneroches au Val d'Or. Petits et grands ont joué le jeu et se sont grimés en tenue Disco. Ces fêtes sont des moments de bonheur exceptionnels et je tiens à vous dire merci, car on en a bien besoin.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame GEISMAR pour cette communication. Et effectivement Baptiste RENOUARD est un jeune chef talentueux qui avait fait l'émission Top Chef, qui est maintenant étoilé, d'ailleurs, et nous avons signé le bail avec lui, je l'avais déjà dit dans un éditorial, pour la brasserie qui sera sur la place du marché. Et donc il nous fera non pas un restaurant étoilé, on ne cherche pas à avoir un restaurant gastronomique mais de la bistronomie comme on dit aujourd'hui et nous sommes très impatients de pouvoir aller déguster chez lui ses créations, c'est un jeune chef très talentueux, très créatif, qui aime le produit et qui fait vraiment des choses formidables, voilà. Donc on a hâte. Il sera ouvert, je crois, du mardi au dimanche avec le matin, le midi et le soir. Et le dimanche, il proposera un brunch à partir de 11h30 ; ça va être super !

Monsieur WARTEL.

COMMUNICATION DE Monsieur WARTEL Conseiller municipal, rapporteur de la Commission des Finances

Le MAIRE : Pas de communication.

Nous saluons notre député Pierre CAZENEUVE.... Mais il n'y a aucun problème.

Voilà, nous en avons fini avec les communications et donc je vous propose de passer à la délibération 56.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

IV – DÉLIBÉRATIONS

55 / DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LE MAIRE : Nous avons d'abord à élire notre secrétaire de séance, pardon ; c'est la délibération n° 55.

Et donc je vous propose de reconduire notre collègue Sacha GAILLARD.

Pas d'autre candidature ? Pas d'objection ? Pas de votre contre ? Pas d'abstention ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **Sacha GAILLARD**.

56 / RÉVISION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX RÉHABILITATION DU MARCHÉ DES AVELINES

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX, vous avez la parole.

NICOLAS PORTEIX : Oui, merci Monsieur le Maire.

Nous avons créé cette autorisation de programme et crédits de paiement le 25 mars 2001 par délibération. Pour rappel, ce mécanisme nous permet d'étaler le montant d'un gros projet comme celui du site des Avelines sur plusieurs années sans avoir à engager l'ensemble du coût du projet dès la première année des travaux. Donc, nous avons révisé déjà par deux fois cette autorisation de programme pour ajuster les différents montants et les caler sur le réalisé réel du projet et le suivi du projet.

L'objet de cette troisième révision est d'en ajuster le montant total. Du coup, ce n'est plus un ajustement temporel mais un ajustement du montant total et pour prendre en compte les trois éléments suivants.

1● D'abord, les formules de révision de prix : pour l'instant, nous n'avons pas du tout réajusté le montant global mais, comme le prévoit la réglementation, les contrats que nous avons avec les différents intervenants sur le projet ont des formules de révision de prix qui sont indexées sur différents indices professionnels. Et ces indices-là fluctuent beaucoup en fonction de l'inflation, très forte en ce moment, et des prix des matériaux. Et nous observons, d'ailleurs, que les indices professionnels de ces différents contrats varient entre 5 et 25%, ce qui est vraiment très important dans la période actuelle. Donc le montant que nous évaluons pour la révision de prix globale de cette autorisation de programme atteint 1,1 million d'euros.

2● Le deuxième élément, ce sont des travaux supplémentaires : sur un chantier de cette ampleur, un site de cette complexité, il y a toujours un certain nombre d'imprévus, d'aléas. Et nous avons rencontré ici également un certain nombre de difficultés liées à des défauts de conception qui ont été constatés pendant la réalisation et qui donc ont nécessité des renforcements de structure et des redimensionnements de réseau qui avaient été mal conçus au départ. Cet item-là, nous l'évaluons aujourd'hui à 735 000 euros.

3● Et enfin, le troisième élément, c'est qu'en parallèle de la construction, nous avons continué à préparer le projet et son aménagement et, en particulier, cette idée et donc ce concept de **food court qui n'était pas dans le programme initial. Et donc ça a nécessité également un certain nombre d'adaptations et de réalisations de choses qui n'étaient pas dans le programme initial et nous évaluons, pour l'instant, ce projet-là à un montant global de 165 000 euros.**



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Et donc ça fait un total de 2 millions d'euros et donc, du coup, dans cette délibération, nous vous proposons de porter la troisième tranche du projet de 7 199 800 € à 9 199 800 €.

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX pour ces explications très claires. Nous étions réunis en Commissions Travaux et Finances. Donc je ne sais pas si c'est Monsieur BOSSER ou Monsieur WARTEL.....
C'est Monsieur WARTEL ? Monsieur WARTEL.

Christophe WARTEL : Les Commissions des Travaux et des Finances se sont réunies lundi 25 septembre à 21h. Sur ce projet de délibération, après des demandes de précisions, de la part de Monsieur BOSCHE, quant à d'éventuels surcoûts futurs, les commissions ont rendu un avis favorable à la majorité, la liste Saint-Cloud 2020 s'abstenant.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BRUNSCHVIGG.

Xavier BRUNSCHVIGG : Merci. Donc le coût initial global, je ne parle pas de la part qui revient à Saint-Cloud, mais le coût du projet initial, c'était donc 14 636 200 € et le coût final, en tout cas, tel qu'on peut l'espérer au jour d'aujourd'hui, c'est 16 636 200 € ; c'est cela ? Ok, merci.

LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autre question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur BOSCHE tout seul ou tout le groupe ? Le groupe, donc 5 abstentions.

Monsieur BRUNSCHVIGG ? Monsieur BRUNSCHVIGG et Madame DOUTSAS votent Pour.

Donc pour que ça soit clair pour le compte-rendu, nous sommes au complet pour la délibération n° 56 et donc il y a **5 abstentions et**, le solde, c'est-à-dire **30 votes Pour**.

Merci.

ADOPTÉE PAR 30 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2021 approuvant la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines,

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2021 approuvant la révision n°1 de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines,

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2022 approuvant la révision n°2 de l'autorisation de programme et crédits de paiement relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'augmenter le montant total de l'autorisation de programme de 2 000 000 € et d'inscrire ce montant sur les crédits de paiements de l'année 2023,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation du marché des Avelines comme suit :

| N°AP | Objet de l'AP | Montant AP | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023 |
|---------------|--|--------------|-------------|-------------|-------------|
| <u>000001</u> | Réhabilitation Marché des Avelines | 16 636 200 € | 2 436 400 € | 5 000 000 € | 9 199 800 € |

ARTICLE 2 : **AUTORISE** les reports des crédits sur l'année N+1 automatiquement.

ARTICLE 3 : **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du budget des exercices concernés.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

57 / APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Oui, merci Monsieur le Maire.

Donc dans notre cycle budgétaire 2023, nous avons voté le Budget primitif en Conseil municipal, nous l'avons adopté le 9 février et ensuite le compte administratif 2022 le 30 mars. Et donc là nous sommes à l'étape suivante qui est l'approbation du Budget supplémentaire. Celui-ci est composé de trois éléments.

1- D'abord, dans ce Budget supplémentaire, on reprend le résultat, ce que vous pouvez voir dans le tableau de synthèse qui est au début du rapport où vous avez d'abord **en recettes de fonctionnement la reprise du résultat du compte administratif 2022** qui est **d'un peu plus de 3 millions d'euros**.

Et ensuite en investissement : vous avez, à la fois, le résultat, il y a des restes à réaliser, et il y a **l'affectation du résultat 2022** que nous avons voté après le compte administratif, **de 2,8 millions d'euros en recettes d'investissement**.

2- Deuxième élément que nous avons dans ce Budget supplémentaire : **nous augmentons le virement à l'investissement**, et ça c'est également dans ce tableau-là, et du coup nous augmentons ce virement **d'un peu plus 3,5 millions d'euros** qu'on trouve **en dépenses de fonctionnement** et qu'on retrouve **en recettes d'investissement**.

3- Enfin, troisième élément, nous avons, dans ce Budget supplémentaire, **un certain nombre d'ajustements de nos dépenses et de nos recettes, et d'investissement et de fonctionnement**.

Donc je vous propose de les balayer de manière un peu synthétique.

► D'abord, **en FONCTIONNEMENT** : vous avez le détail complet dans le rapport.

■ En **RECETTES de fonctionnement** :

▪ Il y a un certain nombre de **notifications** que nous avons maintenant **reçues**. Ce sont des choses que nous avons uniquement estimées jusqu'à présent : **tout ce qui concerne la fiscalité**, d'une part, et puis **la DGF**, d'autre part. Et vous trouvez, cette fois-ci dans le BS, les montants réels qui vont être inscrits.

▪ Ensuite 2^{ème} élément, nous avons un certain nombre de **subventions de fonctionnement** que nous avons reçues **de la part de l'État et de la Région**. Vous avez le détail sur le document et nous inscrivons également ces montants ici.

▪ Et enfin, **nous ajustons**, d'une part, **un petit reliquat de recettes pour les 3 Pierrots**. L'équipement étant fermé cette année, nous avons fait un certain nombre de plans mais tout le programme n'a pas été réalisé. Et donc nous ajustons les recettes. On verra également l'ajustement en dépenses.

Et puis nous avons aussi **des remboursements de sinistres** qui sont arrivés et que nous inscrivons dans ce Budget supplémentaire.

■ Sur les **DÉPENSES de fonctionnement** :

▪ Vous trouvez également un certain nombre de **notifications** : notamment **les péréquations** dont les montants exacts sont un peu moins élevés que ceux que nous avons estimés. Pour une fois, c'est un peu une bonne nouvelle. Ça reste extrêmement élevé si on fait le total. Nous avons été un tout petit peu plus conservateurs que la réalité, tant mieux.

▪ Nous avons également **les 3 Pierrots** : les dépenses sont le pendant des recettes qu'on a vues tout à l'heure, donc que nous ajustons et que nous retirons.

▪ En matière de ressources humaines, nous pouvons faire **un petit ajustement sur la masse salariale**.

Comme les années précédentes et comme d'ailleurs les autres collectivités territoriales, la Ville rencontre toujours beaucoup de difficultés pour recruter.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Nous savons que le programme de recrutement que nous avons cette année ne sera pas réalisé et donc nous ajustons la masse salariale de 350 000 euros dans ce Budget supplémentaire.

- Par ailleurs, concernant **la restauration des agents** : cette année depuis le 1er janvier, le système a changé et le nouveau système connaît un grand succès, il est très fréquenté par les agents. Et donc nous avons également un ajustement, puisque les coûts sont à la fréquentation et on a **un ajustement avec un budget supplémentaire** de 30 000 euros qui est positionné pour cet item de restauration des agents.

- Concernant l'Éducation : **un petit supplément de budget pour les fournitures scolaires** qui ont été très impactées par l'inflation des dernières années.

Et également **un item** de 80 000 euros **sur la restauration scolaire**. Il s'agit là d'une fréquentation des restaurants scolaires qui est supérieure à ce qui avait été convenu avec le délégataire au moment de la signature du contrat, sachant que les chiffres de référence avaient été des années très perturbées ; c'étaient les années où il y avait eu des fermetures et beaucoup d'absences liées au Covid. Donc cette année, nous sommes revenus à une année beaucoup plus normale et, du coup, nous réajustons ce montant.

- Enfin, vous avez des petits items concernant **des réparations à la piscine**, et **des subventions d'associations** que nous avons votées au cours du premier semestre pour *le Cercle féminin d'amitié européenne* et *Enfance et familles*.

► Sur le volet **INVESTISSEMENT**,

■ En **RECETTES d'investissement** :

- On retrouve là également un certain nombre de **subventions** que nous avons reçues et qui ont été notifiées depuis le début de l'année. Le montant est très conséquent et c'est une très bonne nouvelle : 1 840 000 euros de subventions **de la part de l'État, de la Région, de la Métropole du Grand Paris et du Territoire Paris-Ouest La Défense**. Ça c'est une très bonne nouvelle pour nos projets. J'en profite, d'ailleurs, pour remercier les agents du service Finances qui font un très bon travail notamment là-dessus, mais aussi sur leurs autres missions. C'est un travail constant que nous avons de rechercher des partenaires et des subventions pour nos projets ; et ça porte ses fruits et c'est une très bonne nouvelle pour la Ville.

- On trouve également, dans ce Budget supplémentaire, **un ajustement et en recettes et en dépenses** pour ce qui est noté produits de cession **concernant le projet d'aménagement de la rue Gounod** qui ne sera pas réalisé cette année et que nous retirons donc en recettes et en dépenses d'investissement. Ce sont des montants très importants des deux côtés, ce qui représente ici un item d'un peu plus de 11,5 millions €.

- Et puis, **un petit ajustement sur le montant de la vente de l'hôtel rue de la Porte jaune**, hôtel que nous avons acheté et que nous allons revendre ; on verra cela en détail dans une délibération tout à l'heure.

- Enfin, un item qui concerne **des travaux d'office**. Sur arrêté préfectoral, la Ville réalise des travaux dans des logements insalubres et elle a donc des dépenses et elle a les recettes correspondantes. C'est une opération neutre financièrement pour la Ville et donc on les retrouve et dans les recettes et dans les dépenses d'investissement.

■ Sur les **DÉPENSES d'investissement** :

- De la même manière, on retrouve un certain nombre de **notifications** qui nous ont été faites depuis le début de l'année **concernant des remboursements de taxes d'aménagement, les fameuses amendes de police**. On ne va pas refaire tout le détail, on aura l'occasion d'en reparler probablement pour la préparation du budget 2024.

- Et **les dépenses d'investissement de la brigade des sapeurs-pompiers** qui doublent cette année. Nous pensions, un peu comme dans les années précédentes, que ce serait un montant un peu supérieur à 100 000 €. Il nous a été notifié une dépense de 208 000 € et donc nous inscrivons 102 000 € qui est le différentiel. C'est quelque chose sur lequel nous n'avons de toute façon pas le choix, nous sommes notifiés et nous devons le payer.

- On retrouve également **les acquisitions foncières** qui sont le pendant du projet d'aménagement de la rue Gounod que nous retirons du coup du budget par ce Budget supplémentaire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

- On retrouve l'**autorisation de programme des Avelines** que nous avons vue dans la délibération précédente.
- Sur la **vidéoprotection**, le projet avance bien et il y a un **complément de projet** de 90 000 €, lié à des déploiements de réseaux fibres qui sont faits dans le cadre de ce projet.
- Sur le **parking des hôpitaux**, il est prévu que la Ville verse une **subvention d'équilibre** aux délégataires. Et il y avait une première tranche que nous pensions verser d'ici la fin de l'année. Ce sera finalement décalé au début de l'année prochaine. Nous retirons donc cette première tranche dans ce Budget supplémentaire.
- On retrouve les **travaux d'office** qu'on a vus tout à l'heure en dépenses et en recettes d'un montant identique.
- Deux items qui sont un **report de travaux qui étaient prévus à la piscine**, d'un montant d'un peu plus de 75 000 euros, que nous retirons donc.
- Et un **projet d'achat de véhicule pour le garage** que nous inscrivons pour un montant de 45 000 euros.

Voilà. Merci, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci pour cette présentation très complète et merci au service pour la qualité du rapport. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Après des demandes de précisions de la part de Monsieur BOSCHE, notamment sur le programme Gounod, et sur le déploiement des caméras de surveillance, demandes sur lesquelles Monsieur le Maire a pu apporter des réponses, la Commission des Finances et la Commission des Travaux ont rendu un avis favorable à la majorité, la liste Saint-Cloud 2020 s'abstenant.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce Budget supplémentaire ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
5 abstentions. Votes Pour ?

Xavier BRUNSCHVICG : On vote pour le Budget supplémentaire mais ce n'est pas un vote pour le Budget initial.

LE MAIRE : Oui oui,..... Je n'ai pas pris de bulletin d'adhésion « Mon parti, c'est Saint-Cloud »

Xavier BRUNSCHVICG : C'est tout, voilà. C'est l'infâme suppôt de la majorité municipale, ce que nous ne sommes pas.

LE MAIRE : J'ai bien compris, Monsieur BRUNSCHVICG, on est d'accord.
Et donc 30 votes Pour. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 30 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU la délibération n°2023-3 en date du 9 février 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

VU la délibération n°2023-15 en date du 30 mars 2023 approuvant le compte administratif de l'exercice 2022,

VU la délibération n°2023-16 en date du 30 mars 2023 portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

CONSIDÉRANT l'annexe ci-après explicitant les éléments du Budget Supplémentaire de l'exercice 2023,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le Budget Supplémentaire de l'exercice 2023 pour un montant de 3 973 643,35 €.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

| | RECETTES | DEPENSES |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 3 063 416, 56 € | 3 063 416, 56 € |
| Section d'investissement | 910 226, 79 € | 910 226, 79 € |
| TOTAL | 3 973 643, 35 € | 3 973 643, 35 € |

58/ CESSION DE L'HÔTEL SITUÉ 100 RUE DE LA PORTE JAUNE AU PROFIT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT-OPH

LE MAIRE : C'est Monsieur PIERSON.

Jean-Christophe PIERSON : Vous vous souvenez probablement qu'en avril 2022 la Commune avait décidé de préempter les murs d'un hôtel qui se trouve au 100 de la rue de la Porte Jaune. On avait fait cette préemption, afin de favoriser la création de logements sociaux sur le territoire de la Ville. Cette préemption s'était faite au prix de 1 200 000 € et 300 000 € pour le fonds de commerce qui, depuis évidemment, n'a jamais été exploité. Pour respecter l'objet de cette préemption, la Commune est entrée en négociation avec Hauts-de-Seine Habitat, afin que celui-ci rachète le bien pour y faire un immeuble d'habitat social sur un projet bien spécifique. Et donc l'évaluation a été faite par les domaines. La valeur du bien a été évaluée à 1 500 000 € et donc nous revendons ce bien à Hauts-de-Seine Habitat pour la somme de 1 500 000 €. L'opération est donc tout à fait neutre pour la Ville.

LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur PIERSON.
Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : Après une demande de précision, de la part de Monsieur MAYCHMAZ, sur le nombre de logements qui pourraient être développés sur le site, la réponse ne pouvant pas être fournie à ce stade, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1311-9 et L.2121-29,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 3211-14,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.210-1, L.211-1 à L.211-4, L.213-1, L.221-1,

VU la décision n°2022-160 en date du 12 avril 2022 par laquelle la Commune a décidé de préempter les murs d'un hôtel de 380 m2 cadastré section AN numéro 409 et situé 100 rue de la Porte Jaune pour un montant de 1 200 000 euros et 27 000 euros de frais d'agence,

Vu le protocole d'accord conclu le 1^{er} septembre 2022 entre la Commune et la SCI du 100 rue de la Porte Jaune,

Vu l'acte d'acquisition des murs et de cession amiable du fonds de commerce signé le 8 décembre 2022 entre la Commune et la SCI du 100 rue de la Porte Jaune,

VU l'avis de France Domaine (Direction régionale des finances publiques des Hauts-de-Seine) en date 22 décembre 2022 estimant la valeur vénale de cet hôtel à 1 500 000 euros hors taxes et hors droits, assortie d'une marge de négociation de 10%,

CONSIDÉRANT que la Commune de Saint-Cloud souhaite céder à Hauts-de-Seine Habitat - OPH l'hôtel d'une superficie 380 m2, cadastré section AN numéro 409, et situé 100 rue de la Porte Jaune, afin de favoriser la création de logements sociaux sur le territoire de la Commune,

CONSIDÉRANT les négociations engagées avec Hauts-de Seine Habitat - OPH pour l'achat des murs, libres de tout fonds de commerce,

CONSIDÉRANT que Hauts-de-Seine Habitat - OPH a donné son accord écrit (courrier reçu le 14 septembre 2023) pour acquérir cet hôtel au prix de 1 500 000 euros hors taxes et hors droits et pour verser à la Commune une somme de 48 300 euros correspondant aux frais d'agence et de notaire,



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1^{er} : DÉCIDE d'approuver la cession à Hauts-de-Seine Habitat - OPH, sis 45 rue Paul Vaillant Couturier, 92532 Levallois Perret, de l'hôtel d'une superficie de 380 m² sis 100 rue de la Porte jaune cadastré section AN numéro 409.

La cession interviendra moyennant le prix de 1 500 000 € net vendeur (hors taxes et hors droits) et le versement des frais d'agence et de notaire à hauteur de 48 300 €. Les diagnostics divers, le cas échéant, seront à la charge de la Commune de Saint-Cloud et les frais, droits et émoluments de la vente seront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou l'élue déléguée, Ségolène de LARMINAT, à signer, pour le compte de la Commune de Saint-Cloud, tous les actes et formalités administratives afférents à cette cession, et notamment procéder à la signature de toute promesse de vente, puis de l'acte définitif.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que l'office notarial SCP CMB Notaires, domicilié 12 rue Dailly à Saint-Cloud (92210), sera chargé d'assister la Commune de Saint-Cloud, notamment dans la relecture des différents actes notariés afférents à la cession, objet de la présente délibération.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que l'office notarial choisi par l'acquéreur sera en charge de la rédaction de tous les actes notariés afférents à la présente vente.

ARTICLE 5 : DIT que la recette correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours.

59 / MODIFICATION DU GUIDE DES MARCHÉS PUBLICS EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD

LE MAIRE : Vous savez que nous avons un Droit qui est très précis dans le cadre des marchés publics, qui est très codifié. Nous, nous avons souhaité préciser, quand nous sommes dans le cadre des seuils qui sont en-dessous des marchés, les modalités de nos process internes et notamment nous avons mis en place depuis le début du mandat, mais dans le mandat précédent déjà aussi, une comapa qui n'est pas une obligation du tout et cette comapa est toujours présidée par l' élu dont la compétence, dont la thématique est traitée lors de la comapa. Pour une raison que j'ignore mais qui était probablement liée à l'histoire, une fois que la comapa souverainement avait décidé que le collègue qui la préside signait le procès-verbal et attribuait le marché, on faisait prendre au Maire une décision qui n'a pas lieu d'être en Droit. Et donc l'objet principal de ce toilettage du guide des marchés publics en procédure adaptée, c'est de supprimer cette décision du Maire qui venait se surajouter, qu'il fallait ensuite télétransmettre à la Préfecture ... enfin, tout ça n'avait aucun intérêt, parce que ça n'avait pas lieu d'être, en Droit ce n'est pas prévu. Et donc c'est l'objet principal et avec un meilleur recensement aussi de l'ensemble des marchés publics passés par la Ville et leur centralisation au niveau du service des marchés publics et surtout l'actualisation de notre nomenclature financière, afin d'améliorer la computation des seuils, étape déterminante pour le choix de la procédure de consultation. Voilà l'objet de cette délibération qui est d'ordre technique.

Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Christophe WARTEL : La commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question.
Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement ses articles L1411-1 à L1411-9, L2121-29, L2131-2,

VU le guide interne des marchés publics de la Ville de Saint-Cloud, adopté par délibération n° 128-2012 en date du 15 novembre 2012 et modifié par délibération n°99-2017 du 21 septembre 2017 et par délibération n°60-2020 du 2 juillet 2020,

VU le Code de la commande publique,

VU le guide interne des marchés publics ci-joint,

CONSIDÉRANT que la Commune de Saint-Cloud s'est dotée de règles spécifiques pour les marchés passés en procédure adaptée dès 2012 au travers d'un document intitulé « guide des Achats »,

CONSIDÉRANT que le processus d'achat interne à la collectivité a évolué et qu'une modification du guide s'impose,



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

CONSIDÉRANT que ce guide a vocation à déterminer la mise en œuvre de passation des procédures adaptées et à accompagner les services dans leurs applications,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le guide interne des marchés publics de la Ville de Saint-Cloud, dans sa version modifiée en date du 28/09/2023.

60 / DÉNOMINATION DES PARKINGS PUBLICS SOUTERRAINS

LE MAIRE : Monsieur ACHARD.

Jean-Christophe ACHARD : Merci Monsieur le Maire.

La Ville de Saint-Cloud dispose d'un parking souterrain actuellement nommé le parking « Libération ». Compte tenu de la suppression très prochaine du parking Joffre, puisque c'est pour la fin de l'année dans le cadre de la construction de la gare du Grand Paris, le stationnement en Centre-ville va être mis sous tension, il nous apparaît important de rendre ce parking, le parking Libération, plus visible.

D'autre part, nous allons disposer d'un nouveau parking, à court terme, sous le marché des Avelines, et à moyen terme, sous le jardin des Gâtines rue André Chevrillon.

Il nous faut donc dénommer ces deux nouveaux parkings et renommer le parking Libération pour lui donner une meilleure visibilité. Nous avons fait le choix de dénommer ces parkings par leur usage futur et les établissements publics qu'ils desservent.

Il est donc proposé au Conseil municipal de dénommer :

- le **parking des Avelines**, le parking nouvellement construit sous le marché des Avelines et à proximité du pôle culturel du même nom ;
- le **parking des hôpitaux**, le parking qui sera construit rue André Chevrillon à proximité immédiate des hôpitaux ;
- et de renommer le parking « Libération » **parking de l'Hôtel de Ville** pour indiquer les lieux qu'il dessert.

Merci.

LE MAIRE : Merci pour ces noms qui relèvent du bon sens ; peut-être pas de la créativité mais du bon sens. Et l'expérience montre, notamment avec ce qui se passe en ce moment dans notre pays, que le bon sens doit primer sur la créativité. Parce que la créativité, on sait très bien où on va, on ne sait jamais quand on y arrive.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Christophe WARTEL : La commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Voilà, Monsieur BRUNSCHVIG n'étant pas là à la Commission des Finances, du coup, on s'attendait à ce que vous nous fassiez une proposition, nominative, mais

Xavier BRUNSCHVIG : Mais je peux vous faire une proposition à tout moment, si vous le souhaitez.

LE MAIRE : À tout moment, mais nous ne doutons pas de votre

Xavier BRUNSCHVIG : Mais c'est inquiétant que vous ayez autant de prévention à l'égard de la créativité. C'est là qu'on voit que vous êtes un vrai conservateur, c'est triste !



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

LE MAIRE : Mais vous savez, vous avez raison, j'assume et c'est ça la modernité justement. Parce que vous savez les modes passent très rapidement, alors que ceux qui sont dans la durée restent.

Intervention inaudible

LE MAIRE : Ça, ça restera dans la postérité, je pense. Si un jour on raconte l'histoire de Saint-Cloud au XXI^{ème} siècle, je pense que, et Monsieur ACHARD et peut-être un peu moi, nous resterons dans la postérité pour le parking de l'Hôtel de Ville. Voilà.

Xavier BRUNSCHVIG : Et la place du marché !

LE MAIRE : Et la place du marché, grand moment oui ...

Jean-Christophe ACHARD : Vous noterez que le parking ne s'appellera pas parking du marché mais parking des Avelines, puisqu'il a une visée beaucoup plus large. Et conservateur, je l'assume, il faut effectivement conserver ce qui vaut et changer ce qu'il faut. Voilà.

LE MAIRE : Allez, je mets aux voix après ces grands moments.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

Intervention de Monsieur BRUNSCHVIG

Vous vous abstenez, alors 2 abstentions, excusez-moi, j'ai été un peu vite...

Alors pas de vote contre.

2 absentions, Monsieur BRUNSCHVIG et Madame DOUTSAS.

Et 33 votes Pour.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

CONSIDÉRANT que la dénomination des équipements publics communaux relève de la compétence du Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe ACHARD – Adjoint au Maire délégué à la sécurité publique, à la prévention et au stationnement,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** de dénommer les parkings souterrains nouvellement créés comme suit :

- **Parking « des Avelines »** : le parking construit sous le nouveau marché des Avelines ;
- **Parking « des Hôpitaux »** : le parking qui sera construit à partir de mars 2024 avenue André Chevrillon.

ARTICLE 2 : **DÉCIDE** de renommer le parking « Libération » : **Parking « de l'Hôtel-de-Ville »**.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

61 / CRÉATION D'UN TARIF ANNUEL POUR LE STATIONNEMENT SUR UNE PLACE RÉSERVÉE DANS LE PARKING DE L'HÔTEL DE VILLE

LE MAIRE : Monsieur ACHARD.

Jean-Christophe ACHARD : Merci Monsieur le Maire.

Et donc ce parking très innovant appelé « parking de l'Hôtel de Ville », le 13 octobre la SGP prendra possession des emprises situées autour du bâtiment voyageurs historique rue Dailly, dans le cadre donc de la construction future de la gare du Grand Paris. Par là-même, les places de stationnement utilisées par les agents de maintenance de la SNCF et situées le long des voies ferrées ne seront plus accessibles. Les solutions de substitution ne sont pas pléthoriques. Aussi pour débloquer la situation, la Ville a accepté qu'INDIGO accueille dans le parking de l'Hôtel de Ville les 10 véhicules concernés sur des places réservées. Ce type de tarif n'existant pas dans l'offre existante, il y a lieu de le créer.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de créer un tarif annuel pour le stationnement sur place réservée dans le parking de l'Hôtel de Ville et de fixer le montant de ce tarif à 1 500 € par an.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Christophe WARTEL : La commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

Intervention inaudible

LE MAIRE : Par place. Oui, il y en a 10.

Donc **Unanimité.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

CONSIDÉRANT que la définition de la politique tarifaire du stationnement relève de la compétence du Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe ACHARD – Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** de créer un nouveau tarif annuel pour le stationnement sur une place réservée dans le parking « de l'Hôtel-de-Ville ».

ARTICLE 2 : **FIXE** le montant de ce tarif annuel à 1 500 €.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

62 / CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE POUR LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS 1ER DEGRÉ

LE MAIRE : Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Oui, merci Monsieur le Maire.

Donc, comme chaque année, à la même période, on doit effectivement procéder à l'approbation de cette convention avec le Conservatoire pour assurer, dans les 57 classes élémentaires, l'enseignement musical avec 18 séances d'enseignement musical et 4 séances de préparation au spectacle pour un montant total de plus de 100 000 €, à savoir 98 556 € pour les séances et 9 000 € pour 3 concerts pédagogiques. Ça fait un investissement important mais ça souligne la volonté d'investissement de la Ville, toujours sur l'Éducation, en particulier sur le temps musical.

LE MAIRE : Merci Monsieur GRUBER. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Christophe WARTEL : La commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU le Code de l'éducation, notamment son article L312-5 et les articles suivants,

VU le décret n° 2012 du 20 juillet 2012 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et l'article D. 411-2 du Code de l'éducation,

CONSIDÉRANT que la Ville doit fixer les modalités de financement de l'enseignement musical dans les établissements scolaires publics du premier degré,

ENTENDU l'exposé de Jacques GRUBER, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la convention relative au financement de l'enseignement musical dans les établissements scolaires du premier degré pour l'année scolaire 2023-2024.

63 / AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES TITULAIRES DU BNSSA AU SEIN DE LA PISCINE ET DÉTERMINATION DES TAUX DE RÉMUNÉRATION

LE MAIRE : **BNSSA** : c'est le Brevet national de sauveteur, ce sont les maîtres-nageurs.

Vous savez tous, nous avons une piscine à Saint-Cloud. Nous avons, dans notre pays, une tension sur les maîtres-nageurs, pas qu'à Saint-Cloud. Et donc nous passions jusqu'à maintenant, quand nous avons des difficultés pour remplir notre planning, puisqu'il y a des conditions de sécurité évidentes à l'ouverture d'un bassin, à la surveillance et donc au nombre de maîtres-nageurs présents sur site, nous avons un partenariat avec une structure qui s'appelle « SOS MNS » qui a un intérim pour la natation, pour les MNS, qui travaille avec beaucoup de communes françaises. Elle a l'inconvénient de coûter assez cher, parce que ce sont des salaires margés, ce sont des prestataires de service, ils vous vendent de l'heure de masse salariale, mais ils avaient l'avantage de nous fournir, assez rapidement quand on les appelait, un maître-nageur, ce qui nous permettait d'avoir l'exploitation du bassin sans restriction. Et puis, depuis quelques temps, ils ont eux aussi des difficultés à fournir des maîtres-nageurs, bien que ce soit leur mission première et leur raison d'être.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Et donc cette délibération a pour objet de pouvoir le faire en direct sous la forme de vacations, ce qui n'était pas prévu encore par nos accords.

Et c'est donc l'objet de cette délibération de pouvoir embaucher via le recours à la vacation d'un agent titulaire du BNSSA pour assurer les missions de surveillance des bassins sur les horaires d'ouverture du public et de déterminer le taux de vacation pour un agent titulaire de ce même diplôme.

Voilà. Monsieur le Rapporteur.

Christophe WARTEL : La commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°2023-437 du 3 juin 2023, autorisant les titulaires d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) à exercer des missions de surveillant sauveteur en autonomie et donc de surveiller seuls les bassins et de suppléer les MNS sur la surveillance publique,

CONSIDÉRANT que, pour garantir la sécurité des usagers, les bassins doivent être surveillés par deux maîtres-nageurs sauveteurs,

CONSIDÉRANT qu'en raison des difficultés de recrutement dans le secteur aquatique, les vacances de postes de maître-nageur sauveteur et les absences non prévisibles des agents en poste, il est de plus en plus difficile d'élaborer les plannings et de garantir la présence de deux maîtres-nageurs sauveteurs,

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir la piscine ouverte tout en garantissant la sécurité des usagers, et donc de pallier les absences des maîtres-nageurs sauveteurs pour assurer les missions de surveillance des bassins,

CONSIDÉRANT que la Ville recourt au service de l'association SOS MNS depuis plusieurs années mais que dorénavant ce service ne répond plus suffisamment aux besoins de la Ville,

CONSIDÉRANT que l'activité de surveillance des bassins pendant les heures d'ouverture au public peut dorénavant être assurée par un agent titulaire du BNSSA,

CONSIDÉRANT que le recrutement d'agents chargés de la surveillance des bassins en remplacement d'agents absents ou pour modification de planning, sur le temps d'ouverture des bassins au public, constitue une mission de courte durée, ponctuelle et discontinue, justifiant le recours au statut de vacataire qui permet une flexibilité et une adaptation au plus proche des besoins du service,

CONSIDÉRANT qu'au regard de l'ensemble de ces éléments, il convient d'autoriser le recours à la vacation d'un agent titulaire du BNSSA pour assurer la mission de surveillance des bassins sur les horaires d'ouverture au public et de déterminer un tarif du taux de vacation pour un agent titulaire du BNSSA,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,

ARTICLE 1 : **AUTORISE** l'engagement d'agents vacataires titulaires du BNSSA pour assurer au sein de la piscine municipale des Tourmeroches la mission de surveillance des bassins sur les horaires d'ouverture au public.

ARTICLE 2 : **FIXE** leur taux horaire brut de rémunération pour les jours de semaine à 17,50 € et pour le dimanche à 22,50 €.

ARTICLE 3 : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

Nous en avons fini avec les délibérations.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

V- QUESTIONS DIVERSES

Le MAIRE : Et nous avons 3 questions (*du groupe Saint-Cloud 2020*). Je ne sais pas qui commence.

Rafaël MAYCHMAZ : Merci, Monsieur le Maire.

1 ■ Aide communale à l'achat d'un vélo

Mes chers Collègues,

Début septembre, Valérie Péresse, la Présidente de la Région Île-de-France, a fait une annonce concernant l'aide accordée, par la Région en particulier, pour l'achat de vélo électrique ou pliant. Le plafond de cette aide va baisser de 100 € ; il passe de 500 € à 400 €. La Présidente de la Région Île-de-France a ajouté une précision importante : il sera désormais possible de cumuler cette aide régionale avec une aide de la commune.

À Saint-Cloud, nous n'avons pas encore ce type d'aide, contrairement à d'autres communes. Par exemple, à Rueil Malmaison, l'aide municipale pour l'achat de vélo électrique est plafonnée à 500 €, sous condition de ressources ; à Courbevoie, c'est 300 €, à Paris, c'est 400 €.

► Je propose donc que notre Ville mette en place, dès 2024, une aide, sous condition de ressources, d'au moins 100 € pour compenser la baisse de l'aide régionale. Cela nécessiterait, me semble-t-il, la création d'une ligne budgétaire d'au moins 18 000 € au regard de la demande actuelle.

Je conclus en rappelant à notre assemblée que cette aide régionale a eu beaucoup de succès, y compris à Saint-Cloud. Je me suis rapproché d'Île-de-France Mobilités pour le savoir, puisque, depuis sa mise en place en 2020, c'est plus de 1 300 Clodoaldiens qui en ont été bénéficiaires : la petite reine se développe !

Dans cette période charnière que nous vivons, il s'agit simplement de maintenir ce coup de pouce à nos administrés qui souhaitent opter pour des modes de transport plus économiques et plus durables. Ensemble, nous pouvons faire de Saint-Cloud un endroit encore plus agréable à vivre et où le vélo est encouragé.

Le MAIRE : Alors, je vais vous répondre assez rapidement, parce que vous connaissez ma position qui n'a rien à voir avec le vélo mais qui est une position de principe que j'ai déjà défendue au Conseil municipal sur d'autres sujets, d'ailleurs. Je suis violemment contre toute redistribution d'argent public à des particuliers ; c'est un principe. Je pense qu'on ne collecte pas de l'argent public et de l'impôt pour ça. Je sais que c'est une pratique très répandue dans notre pays, y compris par la famille politique à laquelle j'appartiens, mais ce n'est pas pour autant que c'est une bonne chose. Je pense que tout ça est délétère et que chacun a des souhaits, des désirs, des envies, parfois il peut les assumer, parfois il ne peut pas, mais je pense qu'on ne peut pas collecter de l'argent public pour le redistribuer à des particuliers pour qu'ils s'achètent quelque chose, que ce soit l'automatisation des portails ; il y a quelques années dans ce Conseil municipal, c'était la question qui m'était posée : « *Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez accompagner les Clodoaldiens dans le cadre du financement de l'automatisation de leur portail ?* ». Eh bien, c'est non, voilà. On ne collecte pas de l'argent public pour le redistribuer à des particuliers, pas plus pour un vélo, pas plus pour une moto, une voiture, ou je ne sais quoi. Je sais que ça se fait mais, en tous les cas, c'est un principe auquel la majorité municipale et moi, en premier, nous sommes tout à fait opposés.

Xavier BRUNSCHVIG : Et pourtant, vous le faites pour la prime au 3^{ème} enfant. Donc, il y a une incohérence.

Le MAIRE : *le Maire s'apprête à répondre, mais Monsieur BRUNSCHVIG poursuit.*

Xavier BRUNSCHVIG : En fait, non, non, mais juste, pardon, je sais, ce n'est pas ma question, mais je ne peux pas m'empêcher d'intervenir. C'est que, en tant que collectivité locale, nous sommes responsables de mener des politiques publiques et l'achat d'un vélo électrique, ce n'est pas pour se faire plaisir. Ce n'est pas parce qu'on a envie d'aller....., ce n'est pas comme aller au cinéma ou que sais-je encore.



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

C'est juste mener une politique publique qui vise à réduire les émissions de CO2, à promouvoir les circulations douces, etc. Eh oui, je sais que vous n'aimez pas le vélo, mais c'est la réalité. Allez, le matin, à la passerelle de l'Avre, regardez combien il y a de vélos qui passent ; je sais, c'est interdit, ce n'est pas bien...

Le MAIRE : C'est interdit, oui. On ira verbaliser, vous avez raison de me le rappeler.

Xavier BRUNSCHVIG : La réalité, elle est là.

Le MAIRE : Mais, Monsieur BRUNSCHVIG, vous comparez deux choses qui sont tout à fait différentes. Nous, nous croyons en l'universalité de la politique familiale. Et donc vous allez m'expliquer que vous comparez 100 euros qu'on donnerait à un particulier pour qu'il s'achète un vélo avec le soutien, et ça c'est une politique publique, ce qui n'est pas le cas du 100 euros pour un vélo, mais non avec le soutien que nous donnons comme signal et, d'ailleurs, on est les seuls à le faire, parce que l'État ne le fait plus depuis François HOLLANDE, avec le soutien de l'universalité à la politique familiale. Ça n'a absolument rien à voir et, du coup, votre exemple est tout à fait mal choisi, parce que ce sont deux sujets tout à fait différents. Quant au coup moralisateur de « avec le vélo, on peut le moins », je vous rappelle, tout ça est peut-être tout à fait vrai, mais, moi, j'aimerais bien quand même qu'on se rappelle, dans ce pays, que la France est responsable de moins de 1% des émissions de CO2 et que, d'ailleurs on est très embêté avec vos décisions moralisatrices, parce que, moi, j'étais violemment contre la fameuse ZFE et alors tout le monde m'a dit « *tu es un ringard, etc.* », on s'aperçoit aujourd'hui que c'est inapplicable, qu'on recule d'année en année, parce que socialement, c'est inapplicable, socialement ! Vous savez très bien que quelqu'un qui a une voiture depuis 18 ans ou 20 ans, s'il avait les moyens de la changer, il y a longtemps qu'il l'aurait fait ; et malheureusement, il ne peut pas, voilà. Après on peut discuter comment on peut l'aider, etc. Ce sont des politiques sociales peut-être à mettre en place. Mais c'est exactement ce qui va se passer avec la rénovation thermique des bâtiments, allez discuter. Il se trouve que, moi, je les vois assez souvent avec les copropriétés, avec des gens qui n'ont malheureusement pas... qui peuvent peut-être partager le souci d'améliorer, puisque les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments sont majeures, la part du vêtement aussi, enfin bon, eh bien ils n'en ont pas les moyens. Et donc, dans les salons d'intellectuels de gauche, on se fait plaisir en mettant en place des réformes qui sont inapplicables économiquement, socialement. Voilà et, du coup après, on les repousse, parce qu'on s'aperçoit... le meilleur exemple de tout cela, c'est la ZFE. La ZFE depuis 2021 en plus, expliquez-moi pourquoi ! On le sait très bien pourquoi, parce que socialement, c'est inapplicable. Donc, l'histoire, on va donner 100 euros pour sauver la planète, pour que quelqu'un roule en vélo, moi, excusez-moi, mais je ne plonge pas dans ce genre de truc. Que des gens souhaitent faire du vélo, aucun problème, on facilitera le partage de l'espace public. Mais le coup de « ça va sauver la planète », franchement, je pense qu'il faudrait trouver des arguments un peu plus justes. 0,9% des émissions de gaz à effet de serre, la France. On va finir par mourir guéri, ça c'est sûr. Mais, par contre, je crois que vous avez 4 pays qui produisent plus de 80 %. Ceux-là, on ne leur dit rien.

Xavier BRUNSCHVIG : L'argument que vous donnez, c'est le pire argument qui soit. Le coup de « Ah moi, je ne fais que 1%, alors je n'en ai rien à faire tant que les autres ne bougeront pas ».

Le MAIRE : Mais, ce n'est pas ce que j'ai dit...

Xavier BRUNSCHVIG : Mais si, mais attendez, vous dites « on ne fait que 1% des émissions, ils ne vont pas nous emmerder... »

Le MAIRE : Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit...



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Xavier BRUNSCHVICG : « Tant que les Chinois n'auront pas réduit les leurs », ce n'est pas possible de dire des arguments pareils !

Le MAIRE : Mais si, si, c'est ce qu'on appelle « mourir guéri ». Mais ce n'est pas du tout ce que j'ai dit, je n'ai jamais dit qu'il ne fallait rien faire. Simplement ça vous dérange que quelqu'un ose vous dire la vérité, parce qu'évidemment quand on est contre le discours ambiant, et c'est un discours ambiant, c'est-à-dire que c'est le même discours qui, pendant 25 ans, nous a amenés là où on en est sur le nucléaire aujourd'hui, ce sont les mêmes *(sous-entendu mêmes arguments de discours)*. Et regardez le résultat, il y a 1 an, on a rouvert une usine à charbon en France ; formidable, le résultat ! Eh bien ce sont les mêmes, et ça donnera les mêmes effets.

Donc, je crois qu'il faut, quand on est en politique, être courageux et responsable, et arrêter de raconter n'importe quoi à n'importe qui, parce que ça fait bien dans les médias, parce que comme cela, on passe pour un moderne ; enfin, je ne sais toujours pas ce que ça veut dire *moderne*. Je vous dis, la mode souvent, 15 jours après, ce n'est déjà plus à la mode. Donc, moi, je préfère la pondération, la tempérance et la durée à l'effet des 15 jours.

En tous les cas, le principe est bien là, on ne collecte pas, ce qui nous reste comme impôt, puisqu'on n'a plus que la taxe foncière, bon, on ne collecte pas de l'impôt pour redistribuer pour automatiser son portail, pour acheter un véhicule moteur diesel Pendant des années, on nous a dit que c'était formidable, on aidait l'achat de moteurs diesel. Maintenant les gars qui ont du diesel, c'est tout juste s'ils ne vont pas être condamnés à je ne sais quoi, ce sont les pires gars de la Terre, enfin, ou femmes, d'ailleurs et pas plus pour un vélo. Voilà c'est tout. Donc, c'est une position de principe. Moi, je respecte la vôtre, respectez la nôtre. Mais nous, on ne partage cette vision-là. Et donc, Madame PÉCRESSE fait ce qu'elle veut. C'est, d'ailleurs, assez étonnant tous ces gens, quand même, qui jonglent avec les budgets municipaux, vous voyez. Elle dit « je vais donner 100 euros de moins », bon, formidable, elle donne 100 euros de moins, et elle dit « les communes n'ont qu'à donner le complément » ; eh bien c'est formidable. Mais elle nous a demandé quoi ? Elle nous a consultés à quel moment ? Enfin, c'est incroyable, tous ces gens-là ! C'est comme quand le gouvernement nous dit : « maintenant, vous allez passer le versement de transport à 75% ». C'est formidable pour les agents, je suis très content, mais sauf que c'est une dépense supplémentaire. Et, dans le même temps, le gouvernement nous dit « pour les dépenses, il va falloir faire l'inflation moins 0,5 ». Aah bon ? Mais tu commences par augmenter mes dépenses avec le versement de transport. C'est quand même incroyable tous ces gens ! Qu'ils soient responsables de ce dont ils s'occupent et qu'ils nous foutent la paix ! Nous, on travaille ici, on a des excédents, on gère notre budget et on n'a demandé d'aide à personne, voilà. Moi, je veux bien aider tout le monde, je veux bien contribuer au redressement des finances publiques, etc., mais dans le respect des uns et des autres, et pas en ce que tout le monde, tout d'un coup, s'improvise ou le dépensier, ou la perte des revenus des communes. Mais qu'on foute la paix aux communes ! Qu'on les laisse travailler. Aujourd'hui, ce sont des strates qui sont excédentaires, parce que, sinon, on est mis sous tutelle de toute façon, donc on n'a pas trop le choix. Et j'aimerais bien que tout le monde, tous ceux qui nous font de beaux discours s'appliquent la même règle d'or qui est au moins d'être à l'équilibre. Voilà.

Allez, question suivante.

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, c'est encore moi.

2■ Adaptation face à la canicule

Année après année, nous constatons que les épisodes de canicule sont au rendez-vous à "la belle saison". La Ville de Saint-Cloud, située dans l'îlot de chaleur métropolitain, ne fait pas exception et doit faire plus d'efforts pour s'adapter. En plus des sujets de long terme comme l'isolation, débitumer, végétaliser, et j'en profite pour saluer la mise en place des cours oasis, c'est vraiment très bien, il y a deux axes sur lesquels nous pourrions agir à très court terme :

► **a)** D'abord, une mesure pour tous : compléter le plan canicule de Saint-Cloud qui existe pour permettre aux Clodoaldiens de dormir les fenêtres ouvertes.

Alors, ça a l'air d'être du bon sens mais je vous assure qu'en milieu urbain, comme vous le savez, ça peut être une gageure. Face à cela, nous pouvons étudier les possibilités de réduction de bruit, potentiellement par des mesures exceptionnelles en coordination avec les autres communes ou avec les acteurs concernés,



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

un peu comme quand il y a un pic de pollution par exemple. Il y a plusieurs pistes concrètes à explorer mais comme je tiens à être synthétique, je m'arrête là.

La deuxième chose que vous pouvez explorer dans ce cadre-là, c'est d'amplifier la modulation de l'éclairage public pour le diminuer davantage. Le passage au LED pilotable par la Ville va dans le bon sens et avec un faisceau plus directif, ce serait parfait. Certaines villes, y compris des grandes villes bien plus peuplées que Saint-Cloud, vont loin dans la diminution de l'éclairage nocturne. Ce point est souvent associé à un dialogue poussé avec les habitants pour présenter la démarche.

► **b)** Le deuxième axe sur lequel nous pouvons travailler concerne nos enfants et le personnel éducatif.

Il s'agit de mettre en place des systèmes de rafraîchissement dans les écoles et les centres de loisirs :

- des ventilateurs performants dans l'ensemble des locaux, des brumisateurs dans les cours, par exemple, à l'image de ce qui s'est fait à l'arrêt de tram *Parc de Saint-Cloud* ;
- ainsi que des climatiseurs à des endroits stratégiques pour accroître le nombre d'îlots de fraîcheur ; cela pourrait être à la cantine, certaines villes ont fait ce choix.

En résumé, il serait normal, en tout cas, me semble-t-il, que ceux qui ont connu de nombreux étés sans canicule soient solidaires de ceux qui en connaîtront plusieurs par an et probablement toute leur vie.

► **Questions** : Mes chers collègues de la majorité,

- D'abord, qu'en pensez-vous ? Est-ce que la problématique vous paraît importante ?
- Et puis plus largement, quels sont vos projets pour adapter Saint-Cloud à ces épisodes caniculaires ?

Le MAIRE : Sur les mesures techniques, je vais laisser Monsieur VEILLEROT répondre.

Je vais juste répondre sur un point avant, parce que c'est quand même formidable, c'est exactement ce que j'expliquais il y a cinq minutes. Parce que la différence entre vous, Monsieur MAYCHMAZ, et moi, c'est que, moi, je ne suis pas un doux rêveur et je ne demanderai jamais, surtout pour tous ceux, les milliers de Clodoaldiens qui nous écoutent ce soir, surtout ne dormez pas la fenêtre ouverte ! Je sais que ça serait formidable, que ça pourrait aérer votre appartement, mais il y a un truc qui, voyez, s'appelle la sécurité. 55 % des cambriolages sont faits sans effraction. On dort peu la journée mais, enfin, moi à priori, vous nous dites, non mais, Monsieur MAYCHMAZ, ne changez pas votre question. Vous nous dites « dormir la fenêtre ouverte la nuit ». Donc j'essaie de répondre à votre question. Dans la journée, si les gens, je le dis aussi aux Clodoaldiens qui nous écoutent, si jamais, par malheur, les gens partent de chez eux en laissant la fenêtre ouverte, je leur conseille aussi de fermer leurs fenêtres. Voilà.

On est dans un monde comme ça, aujourd'hui ... D'ailleurs, c'est arrivé il n'y a pas très longtemps quand il y a eu l'épisode très fort de chaleur fin août-début septembre, dans un immeuble où, effectivement, quasiment tout le monde, à un étage, dormait la fenêtre ouverte et ils se sont tous faits cambrioler pendant la nuit. Voilà.

Donc on est très loin des réflexions sur le climat, la planète. Moi, je suis un garçon pragmatique et je commence par dire : si vous voulez assurer votre sécurité, je vous conseille plutôt de dormir la fenêtre fermée, voyez-vous. Peut-être qu'il y a 50-60 ans, on pouvait se le permettre ; aujourd'hui, même à Saint-Cloud, on est dans un monde qui est nettement moins bisounours. Mais ce n'est qu'une vision personnelle, donc, encore une fois, si vous tenez à dormir tranquille, surtout fermez votre fenêtre.

Ensuite pour les équipements publics, Monsieur VEILLEROT.

Jean-Jacques VEILLEROT : Donc, Monsieur MAYCHMAZ, je vais répondre à votre question, ce qui ne va pas être forcément positif, aller dans votre sens, vous vous en doutez bien.

Effectivement, nous ne sommes pas très enclins à mettre en place des solutions peu écologiques pour régler un problème de dérèglement climatique, qui est dû à des comportements peu écologiques, à ce qu'il semble.

Effectivement, on n'est pas favorable à des solutions de batteries de climatiseurs ou de ventilateurs, consommateurs extrêmes d'énergie ou encore brumisateurs gaspilleurs d'eau. En revanche, nous sommes assez favorables à des systèmes naturels ou encore dispositifs qui vont apporter fraîcheur en été et parfois



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

chaleur en hiver. Sous un principe donc général assez raisonnable, c'est que, en été, on se met à l'ombre et, en hiver, on met un pull.

Alors, concernant la chaleur, nous avons, comme vous le savez, entrepris l'installation de stores occultants dans toutes les salles de classe de toutes les écoles pour maintenir une fraîcheur dans les salles de classe, le lieu de travail des écoliers et des éducateurs ou du personnel éducatif. Ça a été notre priorité effectivement de mettre de la fraîcheur dans le lieu de travail. Nous sommes, en 2023, près de l'achèvement de ce programme, pas tout à fait fini mais ce n'est pas loin.

■ **Concernant les moments de récréation ou de restauration**, c'est-à-dire concernant les cours et les cantines ou réfectoires.

- 1) Sont présents, dans toutes les cours d'écoles, des arbres qui apportent ombre, exceptée l'annexe de l'école du Centre qui, elle maintenant, est devenue une crèche. Donc toutes les écoles possèdent des arbres qui apportent de l'ombre.
- 2) Nous avons entrepris un programme de cours, comme nous l'a signifié ma collègue, Brigitte PINAULDT, des cours oasis dans toutes les écoles, trois pour l'instant, qui apportent fraîcheur grâce à la combinaison des phénomènes suivants : désimperméabilisation, végétalisation, résilience par la couleur claire des sols et aussi évapotranspiration avec les jardins de pluie installés dans chacune de ces cours oasis.
- 3) Néanmoins, pour aller un peu dans votre sens, sachez que nous avons installé des ventilateurs dans tous les réfectoires, exceptés celui de l'école du Val d'Or et celui de l'école Pasteur ; ça devrait être fait soit en fin de semaine, soit la semaine prochaine. Et sachez aussi que, depuis quelques années, tous les dortoirs des maternelles sont aussi équipés de ventilateurs.
Par ailleurs, pour votre information, les cours oasis sont équipées des branchements pour brumisateurs si cela devenait vraiment nécessaire. J'insiste sur le « vraiment nécessaire ». Parce qu'en fait, il faut savoir que ce n'est pas notre priorité d'accéder à une « way of life » à l'américaine ou à l'Eurodisney, gaspilleur de ressources, notamment d'eau.
- 4) Sachez aussi que sont maintenant prioritaires les audits énergétiques des bâtiments, afin de faire un plan pluriannuel d'investissements d'isolation thermique qui servira aussi bien pour la chaleur que pour le froid.

Ça, c'était pour le point 1, notamment l'idée que vous avez de rafraîchir les petites têtes blondes de nos enfants.

■ **Concernant le point 2 : que les Clodoaldiens puissent dormir les fenêtres ouvertes**

Il y a déjà eu effectivement un premier jet de réponse par Monsieur BERDOATI.

Enfin, si vous demandez cela, c'est que je suppose que c'est pour faire des courants d'air et ainsi éviter une installation énergivore de climatiseur et ça va dans le bon sens, j'en conviens.

Donc vous avez dit qu'il fallait éviter le bruit. Alors, pour le bruit, vous nous demandez de réfléchir.

Pour le bruit, je crois qu'en réfléchissant bien, il y a un phénomène assez bien enclenché, aujourd'hui, qui est la mutation des moteurs thermiques vers les moteurs électriques qui, à mon avis, va sensiblement réduire le bruit dans toutes les Villes de France, y compris notre grande agglomération parisienne dont nous faisons partie.

■ **Et concernant la luminosité :**

Sachez que la Mairie a lancé, depuis 2015, le remplacement des luminaires traditionnels pour des luminaires à LED basse consommation qui permettent donc effectivement le dimage, c'est-à-dire la baisse du potentiel par rapport au besoin nécessaire d'éclairage selon les heures d'obscurité ou de nuit. Sachez-le aussi, ce programme est toujours en cours et se poursuit. Et tout cela effectivement, afin que nous puissions éventuellement dormir les fenêtres ouvertes ; ce qui est déconseillé.

Le MAIRE : Voilà, parfait. Est-ce qu'il y a une autre question ?



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Rafaël MAYCHMAZ : Juste sur les écoles, je précise, parce que ce n'est pas la position de Monsieur Maychmaz, c'est un retour du terrain des parents ou personnel, donc voilà, c'est tout. Enfin je veux dire

Jean-Jacques VEILLEROT : Je vous ai donné, parce que c'est vous qui m'avez posé la question

Le MAIRE : Voilà, parfait. Est-ce qu'il y a d'autre question ?

Eh bien, merci beaucoup, la séance est levée. Bonne nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le MAIRE clôt la séance à : 22h40.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication électronique sur le site de la Ville dans la semaine suivant son approbation.

Le Secrétaire de séance,

Sacha GAILLARD

Le MAIRE

Éric BERDOATI

